

Organisation • des Nations Unies • pour l'éducation, • la science et la culture •





# Édifier des sociétés du savoir inclusives

Examen de l'action de l'UNESCO visant à mettre en œuvre les résultats du SMSI



# Édifier des sociétés du savoir inclusives

Examen de l'action de l'UNESCO visant à mettre en œuvre les résultats du SMSI

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2014

ISBN 978-92-3-201005-6



Cette publication est disponible en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/). En utilisant le contenu de la présente publication, les utilisateurs acceptent les conditions d'utilisation de l'Archive en libre accès de l'UNESCO (http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original: Building inclusive knowledge societies: a review of UNESCO's action in implementing the WSIS outcomes Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : © Shutterstock Création graphique : UNESCO

llustrations : UNESCO, à l'exception des photos figurant en pages 42 et 43 : UIT

Graphisme de la couverture : UNESCO

Mise en pages : UNESCO

Impression : UNESCO
Imprimé en France

## Remerciements

Nous tenons à exprimer notre gratitude au Professeur David Souter, principal auteur de la présente publication. Cet examen a grandement bénéficié des contributions et des analyses fournies par les collègues suivants du Secrétariat de l'UNESCO :

Salvatore Arico, Indrajit Banerjee, Guy Berger, Lidia Brito, Abel Caine, Sylvie Coudray, John Crowley, Serena Heckler, Paul Hector, Xianhong Hu, Irmgarda Kasinskaite, Fengchun Miao, Douglas Nakashima, Bhanu Neupane, Mauro Rosi, Iulia Sevciuc, Davide Storti, Zeynep Varoglu, Peter Wallet et Nicole Webley.

La présente publication a été rédigée sous la supervision de l'équipe SMSI de l'UNESCO, composée de Tiina Greggila-Jouini, Maria Liouliou, Boyan Radoykov et Cédric Wachholz, qui ont révisé et coordonné les contributions qui y ont été apportées.

# Table de matière

Remerciements	3
Préambule	7
ntroduction	9
PARTIE 1 - LE CONTEXTE DE L'ACTION DE I'UNESCO ET DU SUIVI DU SMSI	11
À propos du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	13
Évolutions depuis le SMSI	14
L'action de l'UNESCO pour mettre en œuvre les résultats du SMSI	16
L'examen du SMSI+10	16
PARTIE 2 - ÉDIFICATION DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR INCLUSIVES	19
Vers des sociétés du savoir inclusives pour la paix et le développement durable	21
PARTIE 3 - MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI	23
_e Programme Information pour tous (PIPT)	24
Un accès inclusif à l'information	25
L'égalité des genres	26
Les personnes handicapées	27
L'éducation aux médias et à l'information	27
Les peuples autochtones	28
_a liberté d'expression et le développement des médias	29
Les autres initiatives de l'UNESCO	32
Les autres initiatives de l'UNESCO Les TIC dans l'éducation	32 33
Les TIC dans l'éducation	33

PARTIE 4 - COORDINATION DES RÉSULTATS DU SMSI	39
Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)	41
Le Forum du SMSI et la coordination des grandes orientations	42
Les communautés du savoir du SMSI	43
Le Forum sur la gouvernance de l'Internet	44
Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement	45
La Commission « Le large bande au service du développement »	46
PARTIE 5 - FACILITATION DES GRANDES ORIENTATIONS DU SMSI	47
Grande orientation C3 – Accès à l'information et au savoir	49
Grande orientation C7 – Applications TIC	52
Grande orientation C7c – Applications TIC pour le téléenseignement	52
Grande orientation C7h – Applications TIC pour la cyberscience	55
Grande orientation C8 – Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux	58
Grande orientation C9 – Médias	60
Grande orientation C10 – Dimensions éthiques de la société de l'information	63
L'avenir des grandes orientations	65
PARTIE 6 - L'AVENIR - SMSI POST-2015	67

## Préambule



En 2003 et 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information a pris des décisions importantes concernant l'édification d'une société de l'information pour tous. Les changements positifs intervenus depuis lors sont nombreux, mais des défis subsistent. Aujourd'hui encore, l'accès à l'information et au savoir est loin d'être universel et équitable. Beaucoup demeurent privés des bienfaits de la révolution de l'information en raison des problèmes qui entravent l'accès à des TIC abordables et de l'absence de politiques, de contenus et de compétences appropriés. L'UNESCO délivre un message clair sur l'importance de relever ces défis pour que l'humanité puisse récolter pleinement les fruits des possibilités offertes par les progrès sans précédent des technologies.

Les sociétés du savoir inclusives sont la voie à suivre. Elles se construisent sur la somme de l'inventivité humaine, de l'innovation

technique et du pouvoir de l'information et du savoir. Elles ont le potentiel d'entraîner des impacts positifs durables sur l'éducation, la prospérité économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, nous faisant progresser ensemble vers une nouvelle ère de paix et de développement durable. Tirer parti de ces opportunités devrait être au cœur de l'agenda pour le développement post-2015 et des objectifs de développement durable à venir.

La première réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) organisée en février 2013 à Paris par l'UNESCO, en partenariat avec l'UIT, le PNUD et la CNUCED, sur le thème Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable, marque une étape importante dans le processus d'examen SMSI+10. Elle a abouti à l'adoption par consensus d'une déclaration finale, qui a été élaborée à la faveur d'un processus multipartite et inclusif. Cette déclaration, intitulée Accès pour tous à l'information et au savoir : une vision élargie et un engagement renouvelé, a, par la suite, été approuvée par les États membres lors de la 37e session de la Conférence générale de l'UNESCO, lui conférant ainsi un statut plus élevé et reconnaissant le caractère unique de sa contribution au processus global d'examen du SMSI+10.

Le présent rapport consacré à l'action de l'UNESCO en faveur de la réalisation des objectifs du SMSI représente, à mes yeux, une contribution inestimable supplémentaire au processus d'examen du SMSI+10. Il récapitule les principales activités que nous avons conduites pour coordonner, faciliter et mettre en œuvre les résultats du SMSI. Mon souhait est qu'il éclaire l'action que toutes les parties prenantes doivent engager sans retard afin que chacun possède les compétences et les capacités requises pour contribuer et participer à l'édification de sociétés du savoir inclusives. Pour sa part, l'UNESCO, aux côtés de l'ensemble des parties prenantes, redoublera d'efforts pour poursuivre au-delà de l'horizon 2015 les réalisations de ces dix dernières années et œuvrer à notre objectif commun de bâtir un monde meilleur.

Getachew Engida Directeur général adjoint UNESCO

#### Introduction

L'UNESCO joue, depuis sa création, un rôle de premier plan dans l'action de la communauté internationale en faveur de la paix et du développement durable par l'éducation, les sciences, ainsi que la diversité et la tolérance culturelles. L'information et la communication, notamment la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès universel à l'information et au savoir, sont au cœur de cette action. Depuis 1990, un Secteur de la communication et de l'information à part entière, chargé d'activités de programme spécifiques, existe au sein de l'Organisation. Il illustre l'importance capitale du savoir dans le développement économique et social, en valorisant le concept novateur de sociétés du savoir inclusives, articulées autour des compétences et des capacités humaines et de l'évolution rapide de la technologie. L'UNESCO est l'organisme chef de file des Nations Unies qui met l'accent sur les dimensions humaines de la société de l'information.

Organisé il y a une dizaine d'années par les Nations Unies, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'est tenu en deux temps, le premier à Genève en décembre 2003, le second à Tunis en novembre 2005. Il a attiré l'attention mondiale sur le potentiel croissant des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour transformer le développement économique et social, en améliorant la prestation de services publics, en créant de nouveaux débouchés pour les entreprises et en permettant aux citoyens d'exprimer leur opinion, d'étendre leur connaissances et d'améliorer leurs conditions d'existence. L'UNESCO a joué un rôle clé, aux côtés de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, dans la conception et la mise en œuvre du Sommet et elle occupe, depuis 2005, une place centrale dans les activités de suivi.

Le SMSI s'inscrit dans le prolongement des efforts que l'UNESCO poursuit de longue date pour mettre à profit l'innovation dans le secteur des médias de l'information et de la communication à l'appui des domaines essentiels de son mandat, que sont l'éducation, la science et la culture, de la libre circulation de l'information et des idées et, plus généralement, du développement économique et social. Durant ce Sommet, l'UNESCO a souligné l'importance de bâtir des sociétés du savoir inclusives qui placent les connaissances, leur acquisition et leur déploiement au service de l'engagement social et de la production économique au cœur du développement humain. Depuis le SMSI, l'UNESCO œuvre sous de multiples formes pour favoriser l'accès à l'information et au savoir, encourager l'usage efficace des TIC dans l'éducation, les sciences sociales, les sciences exactes et naturelles et la culture et promouvoir la liberté d'expression.

Le présent rapport récapitule l'action menée par l'UNESCO, au cours des dix années qui ont suivi le SMSI, pour mettre en œuvre les résultats du SMSI et construire des sociétés du savoir. Il décrit les activités que l'UNESCO a entreprises tant dans ses propres programmes qu'en partenariat avec d'autres États membres et d'autres organisations, ainsi que les initiatives qu'elle a conduites pour coordonner la réponse internationale avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et pour stimuler la coopération multipartite en vue d'atteindre les objectifs fixés au cours du Sommet. Il décrit les principales réalisations de l'UNESCO, dresse un bilan de l'expérience qu'elle a acquise et formule des recommandations pour l'avenir, notamment pour ce qui concerne la place des TIC dans le nouvel agenda pour le développement qui fera suite à l'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies des objectifs de développement approuvés au plan international.

Ce rapport comprend six parties.

- La partie 1 expose le contexte de l'action de l'UNESCO et du suivi du SMSI.
- La partie 2 décrit la notion de sociétés du savoir inclusives qui sous-tend l'action de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information.

- La partie 3 illustre les efforts déployés par l'UNESCO pour mettre en œuvre les résultats du SMSI dans le cadre de ses propres programmes.
- La partie 4 décrit le rôle de l'UNESCO dans la coordination du suivi du SMSI avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unis.
- La partie 5 décrit les activités réalisées dans le cadre des grandes orientations du SMSI dont l'UNESCO assure la coordination.
- La partie 6 propose un résumé du présent rapport et une vision prospective de l'examen du SMSI+10 et au-delà.

# LE CONTEXTE DE L'ACTION DE l'UNESCO ET DU SUIVI DU SMSI

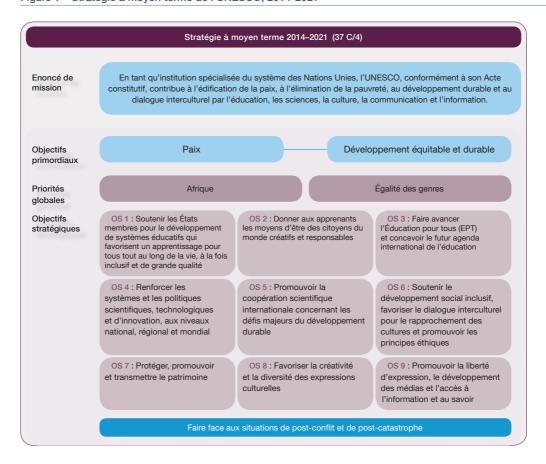
#### À propos de l'UNESCO

L'UNESCO, créée en 1945, a pour mission de contribuer à l'édification de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Son action est ancrée dans l'engagement qu'elle a pris en faveur du développement durable et du dialogue international, s'inscrivant dans la ligne des droits de l'homme établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ses clauses d'application, et dans la conviction que tous les individus devraient avoir la possibilité d'accéder à l'information et au savoir et d'exprimer leurs opinions et leurs intérêts dans des environnements sociaux libres, ouverts et inclusifs.

L'UNESCO poursuit ces objectifs dans le cadre de cinq grands programmes qui ont trait à l'éducation, aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales et humaines, à la culture, ainsi qu'à l'information et la communication. Les activités correspondant à chacun de ces domaines sont décrites dans une Stratégie à moyen terme qui est définie pour une période donnée et approuvée par les 195 États membres de l'Organisation. Tous les programmes contribuent à répondre à deux priorités globales : le développement de l'Afrique et la réalisation de l'égalité des genres qui est un droit fondamental de la personne humaine, une nécessité économique et un fondement de la justice sociale.

Les objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour la période 2014 - 2021 sont illustrés sur la Figure 1.

Figure 1 - Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, 2014-2021



Les programmes entrepris par l'UNESCO pour mettre en œuvre ces objectifs stratégiques répondent à cinq fonctions principales :

▶ développer et renforcer l'engagement mondial en faveur de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information par l'analyse, le suivi et l'étude comparative des politiques,

- > servir de laboratoire d'idées pour formuler des propositions novatrices et des avis sur les politiques,
- b définir des normes et standards dans ces domaines de compétences et en soutenir la mise en œuvre,
- ▶ donner des *orientations aux États membres et à d'autres* pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et développer les capacités humaines et institutionnelles,
- renforcer la coopération internationale et régionale en encourageant les alliances, la coopération intellectuelle, le partage des connaissances et les partenariats opérationnels.

Depuis sa création, l'UNESCO est au cœur de la réflexion internationale sur les effets d'un paysage de l'information et de la communication en pleine évolution. Les technologies nouvelles ont créé de nouvelles possibilités de créer, préserver, diffuser et utiliser l'information, mais c'est l'activité humaine qui permet de la transformer en savoir et de valoriser l'expérience et le développement humains. Les compétences de l'UNESCO résident dans cette dimension humaine de l'information et de la communication.

Dans les années 1980 et 1990, l'UNESCO a attiré l'attention de la communauté internationale sur le rôle que peuvent jouer les technologies nouvelles pour faire avancer le développement et promouvoir les droits de l'homme. En 1990, elle a créé un Secteur de la communication et de l'information entièrement distinct et s'est fixé ultérieurement pour objectif « d'édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication », lequel est devenu l'un de ses cinq objectifs primordiaux. La notion de sociétés du savoir inclusives, qu'elle a affinée avant, pendant et après le SMSI, a influencé l'action des Nations Unies dans leur ensemble et des gouvernements des États membres, contribuant ainsi à préserver la place centrale du développement humain dans la réflexion sur la société de l'information. Cette action est décrite dans la Partie 2 du présent rapport.

Le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO est responsable de l'action de l'Organisation dans le domaine de la liberté d'expression et du développement des médias et dans le domaine des sociétés du savoir inclusives. Il assure le secrétariat de deux programmes intergouvernementaux, le Programme Information pour tous (PIPT) et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Ses principaux objectifs stratégiques sont au nombre de trois :

- promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information et au savoir,
- promouvoir le pluralisme et la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information,
- promouvoir l'accès à tous les TIC.

Outre ces deux programmes, PIPT et PIDC, le Secteur met en place plusieurs projets extrabudgétaires, pour l'essentiel dans des régions en développement, et travaille en collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, gouvernementaux et non gouvernementaux.

# À propos du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Le Sommet mondial sur la société de l'information, vaste forum des Nations Unies organisé par l'UIT avec le soutien de l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, s'est déroulé en deux temps, dont l'aboutissement a été les sessions plénières de Genève en novembre 2003 et de Tunis en décembre 2005. Il est le premier grand sommet mondial consacré à l'impact des TIC sur le développement et, en particulier, la contribution qu'elles peuvent apporter aux objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de l'Éducation pour tous. Les quatre documents qui en sont issus – la Déclaration de principes de Genève, le Plan d'action



de Genève, l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information – illustrent la détermination des peuples du monde d'édifier :

une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant le développement durable et en améliorant leur qualité de vie ....

En outre, ces documents établissent des objectifs à atteindre pour l'accès aux TIC et l'utilisation qui en est faite, de même que des grandes orientations pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au regard des objectifs de la société de l'information.

Un aspect important du SMSI et des documents qui y ont été adoptés concerne la place essentielle qu'ils accordent à la participation multipartite au développement des technologies et des politiques. La Déclaration de principes de Genève reconnaît que :

... l'édification d'une société de l'information inclusive exige de nouvelles formes de solidarité, de partenariat et de coopération entre les gouvernements et les autres acteurs, c'est-à-dire le secteur privé, la société civile et les organisations internationales.

Toutes les parties prenantes ont joué un rôle décisif dans la réalisation des objectifs du SMSI au cours de la décennie écoulée. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales et internationales se sont employés à mettre en place des politiques et des cadres réglementaires porteurs en matière d'information et de communications. L'innovation produite par la communauté technique et professionnelle et l'investissement consenti par le secteur privé ont stimulé le développement, l'adoption et l'utilisation de nouveaux services et de nouvelles applications, élargissant l'accès à l'information et aux communications et en rendant le coût plus abordable. La société civile a encouragé la participation et l'engagement des citoyens et des consommateurs dans la société de l'information en gestation.

L'UNESCO a vivement incité à mettre l'accent sur la collaboration multipartite, reflet de la contribution importante que le secteur privé, les milieux universitaires et les acteurs de la société civile ont apportée à son action et au développement de l'Internet durant de nombreuses années. Le multipartenariat est désormais un principe solidement établi dans les activités de suivi du SMSI, notamment le Forum du SMSI et le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui enrichit considérablement la qualité des débats et la diversité des partenariats instaurés pour faciliter la mise en œuvre des résultats du SMSI.

#### Évolutions depuis le SMSI

Le SMSI a beaucoup aidé à mettre le potentiel des technologies de l'information, et les possibilités qu'elles offrent, au cœur de la réflexion internationale sur le développement. Ses discussions ont couvert un champ très large et, malgré l'impossibilité de parvenir à un accord sur chacun des points abordés, les documents qui en reprennent les conclusions traduisent un large consensus général sur le potentiel des TIC dans l'état des connaissances au moment du Sommet. Toutefois, les participants ont également reconnu que les technologies, les marchés et les sociétés étaient en pleine évolution, que ce phénomène allait se poursuivre et qu'en conséquence, les buts et les objectifs, les opportunités et les problèmes découlant de la société de l'information étaient appelés à connaître des changements aussi rapides qu'imprévisibles.

Le rythme des changements intervenus au niveau des TIC et des marchés depuis le SMSI a été particulièrement rapide :

- Le nombre d'abonnements de téléphonie mobile est passé de 1,5 milliards en 2005 à plus de 6,5 milliards en 2013 (statistiques de l'UIT), soit pratiquement un abonnement par habitant de la planète. La quasi-totalité des zones inhabitées est aujourd'hui couverte par des réseaux de téléphonie mobile.
- Le nombre de personnes connectées à l'Internet a enregistré un bond spectaculaire, passant d'à peine plus d'un milliard en 2005 à plus de 2,7 milliards en 2013 (statistiques de l'UIT). Dans maints pays, le téléphone mobile est devenu le principal mode d'accès à l'Internet pour la plupart des utilisateurs.
- La rapidité des investissements réalisés dans les réseaux à large bande a considérablement renforcé les capacités d'accès des usagers aux TIC et, plus spécialement, à l'Internet. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde sont connectés à des câbles sous-marins de grande capacité.
- Des services entièrement nouveaux sont apparus, transformant l'expérience des utilisateurs de la téléphonie mobile et de l'Internet, avec notamment les applications pour téléphones portables multifonctions, les réseaux sociaux en ligne et les microblogs. Outre une plus grande interactivité des TIC et de l'Internet, ils ont entraîné une progression phénoménale des contenus générés par les utilisateurs et de la liberté d'expression.
- Des changements majeurs se poursuivent dans le domaine des TIC et des technologies de l'Internet, comme le développement de l'informatique en nuage, qui localise des applications ou des données dans des bases de données plutôt que sur les matériels et les logiciels des utilisateurs finaux euxmêmes, et l'Internet des objets, qui permet d'étendre la connectivité des individus et des organisations à presque tous les dispositifs et objets.

Ces changements dans le domaine technologique et sur les marchés ont eu, et continueront à avoir, de fortes répercussions sur l'évolution sociale, économique, scientifique et culturelle. Grâce aux TIC, les individus et les organisations sont plus performants dans leurs activités et leur coordination est également plus efficace. De même, leur accès à l'information et leurs possibilités de publier et de partager des contenus sont grandement facilités. À l'heure actuelle, le nombre de pages indexées sur la Toile mondiale dépasse les deux milliards, et plus d'un milliard de personnes utilisent les réseaux sociaux en ligne les plus connus. Ces évolutions ont profondément transformé les rapports des citoyens entre eux, ainsi que les rapports entre les citoyens, les gouvernements et les entreprises. Des formes nouvelles de production économique, de distribution et de consommation ont vu le jour, s'accompagnant de bouleversements majeurs dans les modes d'accès à la littérature, à la musique et à l'art. Aujourd'hui, les gouvernements et les entreprises collectent et analysent des ensembles de données très volumineux à des fins diverses, par exemple pour optimiser l'efficacité optimale des services publics, évolution qui n'est pas sans conséquence sur la vie privée et l'identité. Les modèles de travail, de loisirs et même d'établissement humain évoluent en fonction de l'impact des TIC.

À l'époque du SMSI, tous ces changements n'avaient pas été pleinement anticipés. Ils ont conduit à revoir les objectifs du SMSI concernant la connectivité et à relancer la réflexion, à l'UNESCO comme dans d'autres instances, sur les meilleures solutions dont disposent les gouvernements et les autres parties prenantes pour s'adapter à l'innovation et à l'expansion constantes des potentialités que recèlent les TIC.

De surcroît, l'instauration d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement continue de se heurter à des obstacles majeurs. Force est de constater que, malgré l'extraordinaire croissance des réseaux et des services, l'accès aux TIC et aux possibilités d'autonomisation ainsi offertes demeurent matériellement et financièrement hors d'atteinte pour beaucoup, en particulier dans les pays en développement. Le fossé entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne le déploiement de l'infrastructure de communication à large bande, condition de plus en plus importante de l'utilisation des TIC comme instruments de développement, ne cesse de se creuser. De nouveaux défis liés au respect de la vie privée et d'autres droits ont fait leur apparition, tandis que s'ouvrent de nouveaux espaces propices à la liberté d'expression. La place grandissante des TIC dans la quasi-totalité des aspects de la société, de l'économie et de la culture renforce les inquiétudes au sujet de la cybersécurité. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre possible et stimuler la diffusion de contenus multilingues et plus diversifiés sur le plan culturel, pour développer l'éducation à l'information et pour assurer une participation inclusive.

La nécessité d'examiner les possibilités et les problèmes qui sont exposés dans la présente publication est au cœur des efforts déployés par l'UNESCO pour donner effet au mandat du SMSI qui forme la toile de fond de l'examen du SMSI+10.

# L'action de l'UNESCO pour mettre en œuvre les résultats du SMSI

L'action menée par l'UNESCO pour mettre en œuvre les résultats du SMSI couvre trois domaines principaux, qui sont décrits dans ce rapport.

Mise en œuvre. L'UNESCO a poursuivi les objectifs du SMSI dans le cadre de ses propres programmes qui ont trait à l'éducation, aux sciences exactes et naturelles, aux sciences sociales, à la culture, de même qu'à la communication et à l'information, et dans le cadre de programmes menés en collaboration avec d'autres parties prenantes. Cette action est décrite dans la Partie 3 du rapport.



Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, lors de la séance d'ouverture de la réunion d'examen SMSI + 10 organisée par l'UNESCO (février 2013).

- ➤ Coordination. L'UNESCO a travaillé aux côtés de l'UIT, du PNUD, de la CNUCED et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour harmoniser la mise en œuvre des résultats du SMSI au sein du système des Nations Unies et en élargir la portée. Cette action est décrite dans la Partie 4 du rapport.
- ▶ Facilitation. L'UNESCO a assuré la coordination principale du suivi du SMSI dans six des onze grandes orientations (18 grandes orientations si l'on compte toutes celles qui sont couvertes dans la grande orientation C7 Applications TIC) définies au cours du Sommet qui relèvent de ses principaux domaines de responsabilité et de compétence. Cette action est décrite dans la Partie 5 du rapport.

#### L'examen du SMSI+10

Les documents issus du SMSI indiquent que l'Assemblée générale des Nations Unies procédera en 2015 à un vaste examen des conclusions du SMSI, appelé examen du SMSI+10.

Les organismes chef de file pour la mise en œuvre du SMSI ont recueilli des données et coordonné des débats en préalable à cet examen. L'UNESCO a organisé en février 2013 la première réunion de l'examen SMSI+10, Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable, qui est décrite dans la Partie 2 de ce rapport. Cette première réunion du SMSI+10 a abouti à l'élaboration, dans le cadre d'un processus multipartite, d'une Déclaration finale qui a été adoptée par les participants et qui, en novembre 2013, a acquis un statut plus élevé suite à son adoption par les 195 États Membres de l'UNESCO réunis lors de la Conférence générale. L'UNESCO travaille aussi avec d'autres organismes appartenant au Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement pour recueillir des données en vue d'une publication en 2014, date à laquelle l'UIT prévoit également d'organiser une réunion de haut niveau visant à examiner les réalisations du processus SMSI et de ses activités de suivi.

L'UNESCO adhère à une approche collaborative pour évaluer les résultats du SMSI et fixer les étapes futures de l'après-2015. L'examen SMSI+10 coïncide avec le bilan que feront les Nations Unies des Objectifs du Millénaire pour le développement et avec l'introduction des objectifs de développement durable destinés à guider le développement international au-delà de 2015 à la lumière de l'expérience des OMD et des conclusions de la Conférence Rio + 20 sur le développement durable qui s'est tenue en 2012. L'UNESCO est fermement convaincue de l'importance d'intégrer les objectifs concernant l'instauration de sociétés du savoir inclusives dans l'agenda pour le développement post-2015 en vue d'atteindre les objectifs de développement durable que sont le respect des droits de l'homme, l'équité sociale, la prospérité économique et la viabilité environnementale.



# PARTIE 2 ÉDIFICATION DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR INCLUSIVES

L'UNESCO estime que l'émergence de sociétés du savoir inclusives est la clé d'un développement humain et économique durable. Par sociétés du savoir inclusives, l'UNESCO entend des sociétés dont les membres possèdent les compétences nécessaires, non pas seulement pour acquérir l'information, mais aussi pour la transformer en connaissances et en concepts leur permettant de prendre en main leur existence et de contribuer au développement économique et social de leur communauté. Le concept de sociétés du savoir est l'élément central de la contribution de l'UNESCO au SMSI, soulignant l'importance d'intégrer les technologies et le développement humain.

Le SMSI a reconnu l'importance de situer la technologie dans ce contexte élargi du développement, dans les termes suivants :

... les TIC devraient être considérées comme un moyen et non comme une fin en soi. Dans des conditions favorables, elles peuvent être un puissant outil, accroissant la productivité, stimulant la croissance économique, favorisant la création d'emplois et l'employabilité et améliorant la qualité de vie de tous. Elles peuvent en outre favoriser le dialogue entre les personnes, les nations et les civilisations.

Le développement de sociétés du savoir exige des gouvernements et des autres parties prenantes qu'ils créent ces « conditions favorables » et les mettent à profit. Les sociétés dont les citoyens possèdent un haut niveau de compétences et d'expérience et sont capables d'assimiler l'information et de l'utiliser pour développer de nouveaux produits et services ont des chances de prospérité plus grandes dans un monde où la complexité technologique va croissant. Les sociétés du savoir sont mieux à même d'atteindre l'équité sociale, la prospérité économique et la viabilité environnementale, ces trois piliers du développement durable qui sont aussi les fondements de l'exercice des droits de l'homme. Le savoir est également d'une importance capitale dans le domaine des sciences comme dans la vie sociale et culturelle, en étant une source d'enrichissement humain et en favorisant le dialogue interculturel et l'harmonie internationale.

L'UNESCO a publié en 2005 un rapport mondial retentissant, intitulé *Vers les sociétés du savoir,* qui décrit en détail les opportunités qu'offre la transformation de l'information et de la communication et les problèmes qui en résultent en termes d'équité et d'inclusion. Si les nouvelles technologies ont permis d'élargir l'accès à l'information et au savoir, ce rapport fait ressortir à quel point leur valorisation dépend autant des aspects humains du développement, comme l'éducation et la liberté d'expression, que de la technologie :

Résoudre la fraction numérique ne suffira pas à résoudre la fracture cognitive. Car l'accès aux savoirs utiles et pertinents n'est pas une simple question d'infrastructures : il dépend de la formation, des capacités cognitives, d'une réglementation adaptée sur l'accès aux contenus.

Tout au long de ses travaux ultérieurs, l'UNESCO a insisté sur l'importance de l'éducation aux médias et à l'information comme moyen essentiel d'autonomisation et sur la nécessité de veiller à ce que l'information et le savoir soient partagés sur une base équitable, diffusés dans une perspective inclusive et renforcés grâce à l'éducation et au développement des compétences.

Le rapport, *Vers les sociétés du savoir*, contient en conclusion un certain nombre de recommandations qui mettent en avant la nécessité d'améliorer l'accès :

- aux TIC mêmes, notamment aux infrastructures et aux services,
- ➤ à l'information qui en est dérivée, via les centres communautaires et la diversité linguistique, et
- aux services essentiels pour en maximiser la valeur, en particulier l'éducation.

Il est admis qu'il ne saurait y avoir de modèle unique pour atteindre ces objectifs, mais que les sociétés du savoir inclusives sont appelées à évoluer différemment d'un pays à l'autre, en fonction des cultures, des expériences et des capacités locales.



La vision exprimée dans ce rapport sur les sociétés du savoir a apporté une contribution majeure et originale aux débats et aux résultats du SMSI. L'UNESCO travaille depuis 2005 avec des gouvernements et d'autres parties prenantes de ses 195 États membres et des neuf Membres associés pour développer cette vision et pour aboutir, au-delà des recommandations énoncées dans les documents du SMSI, à des progrès soutenus et durables sur la voie du développement économique et social grâce à des sociétés du savoir inclusives.

Quatre thèmes sous-tendent l'ensemble de l'action de l'UNESCO en faveur de l'instauration des sociétés du savoir et de la mise en œuvre des résultats du SMSI :

- la liberté d'expression,
- une éducation de qualité pour tous,
- l'accès universel à l'information et au savoir, et
- la diversité culturelle et linguistique.

Ces quatre thèmes forment en quelque sorte les pierres angulaires de l'approche appliquée par l'UNESCO durant la dernière décennie. L'Organisation a consacré une bonne part de ses efforts à les promouvoir, notamment par le biais du Programme Information pour tous (PIPT) et du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) qui sont décrits dans la Partie 3 de ce rapport.

# Vers des sociétés du savoir inclusives pour la paix et le développement durable

Comme on l'a mentionné précédemment, l'UNESCO a organisé la première réunion d'examen du SMSI+10 au niveau des Nations Unies sur le thème *Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable*. Cette conférence mondiale a rassemblé de nombreuses parties prenantes et s'est déroulée au siège de l'UNESCO à Paris, en février 2013. Les débats ont *également* servi de base à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021.

Quelque 1450 participants, représentant des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile de 130 pays, se sont réunis à cette occasion pour partager des expériences et formuler des idées pour l'avenir. Au total, 86 ateliers ont été organisés, donnant aux participants la possibilité d'examiner chacun des aspects de la société de l'information et des sociétés du savoir inclusives, allant des promesses que recèlent les nouvelles technologies aux compétences requises pour pouvoir faire une utilisation efficace des TIC ou encore des difficultés auxquelles sont confrontés les peuples autochtones aux possibilités novatrices de liberté d'expression qu'elles offrent.

Un examen phare des priorités stratégiques des sociétés du savoir a été rédigé par les Professeurs Robin Mansell et Gaetan Tremblay en vue de cette réunion. Il propose plusieurs thèmes prioritaires sur lesquels l'UNESCO peut axer son action en faveur de l'édification de sociétés du savoir inclusives :

- > appuyer le développement de l'apprentissage en réseau,
- ► faciliter la diffusion rapide du savoir scientifique,
- développer de nouveaux modèles économiques autour de la propriété intellectuelle qui mettent à profit le potentiel offert par les innovations technologiques,



- > nouer des partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile et
- encourager la diversité culturelle et la participation des populations et des communautés locales aux décisions qui les concernent.

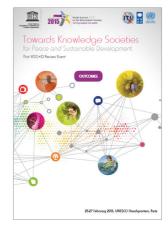
L'UNESCO a également publié d'autres rapports à l'occasion de cet événement sur les thèmes suivants :

- le rôle des réseaux à large bande dans l'offre de l'Éducation pour tous,
- les sociétés du savoir et les personnes handicapées,
- l'alphabétisme et les autres compétences requises pour participer aux sociétés du savoir,
- l'avenir des systèmes ouverts,
- I'utilisation et le potentiel des TIC pour les peuples autochtones,
- l'évolution du paysage médiatique et de la liberté d'expression,
- l'apprentissage en ligne et
- les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information.

Au cours de cette réunion, l'UNESCO a dirigé des séances sur ces mêmes thèmes et sur d'autres thèmes relevant de son mandat, notamment l'avenir de l'apprentissage mobile, le libre accès à la recherche scientifique et universitaire, la diversité linguistique, la liberté d'expression et le respect de la vie privée en ligne, le journalisme citoyen et les objectifs de la société civile pour l'agenda du SMSI.

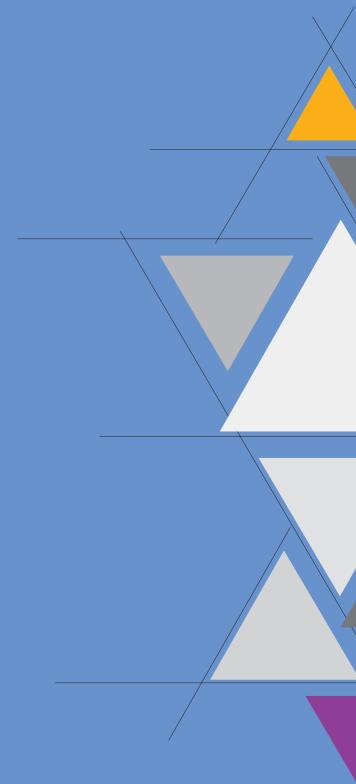
Adoptée par toutes les parties prenantes présentes à l'événement, la Déclaration finale, intitulée *Accès pour tous à l'information et au savoir : une vision élargie et un engagement renouvelé*, a permis pour la première fois à la communauté internationale de fixer des priorités concernant l'examen du SMSI+10. Dans cette déclaration, les participants, parmi d'autres :

- rappellent l'importance d'examiner les questions qui sont au cœur de la mission de l'UNESCO, notamment le développement de l'éducation, le partage du savoir scientifique et la diversité culturelle, pour édifier des sociétés du savoir et réaffirment la valeur de la participation multipartite,
- invitent toutes les parties prenantes à continuer à promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir par le déploiement de l'infrastructure et l'élaboration de contenus,
- mettent l'accent sur l'importance des droits de l'homme, parmi lesquels la liberté d'expression et la protection de la vie privée, et
- soulignent la nécessité de garantir l'inclusion dans les sociétés du savoir, en particulier sous l'angle de l'égalité des genres, de l'âge, du handicap et de la participation des peuples autochtones.



Durant la 37° session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2013, les 195 États membres ont adopté cette Déclaration finale, lui conférant ainsi un statut rehaussé et en faisant l'une des pièces maîtresses du processus d'examen SMSI+10.

# PARTIE 3 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI



L'appel lancé par le SMSI en faveur de l'instauration d'une société de l'information « à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement » est pleinement en harmonie avec le mandat essentiel de l'UNESCO et ses programmes d'activité existants. La Partie 3 de ce rapport décrit les moyens employés par l'UNESCO pour mettre en œuvre les résultats du SMSI, que ce soit à travers son action, dans ses programmes ou dans les nouvelles initiatives qu'elle a entreprises, souvent en partenariat avec d'autres parties prenantes du SMSI. C'est le cas en particulier de deux programmes établis de longue date, le Programme Information pour tous (PIPT) et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), et d'autres initiatives qui ont trait à la liberté d'expression et au développement des médias. D'autres exemples de l'action de l'UNESCO concernant les TIC dans l'éducation, la science et la diversité culturelle sont présentés à la fin de cette partie du rapport, de même que dans la Partie 5, qui porte sur la facilitation des grandes orientations du SMSI pour lesquelles l'UNESCO est l'organisme chef de file.

#### Le Programme Information pour tous (PIPT)

L'accès universel à l'information et au savoir revêt une importance fondamentale pour l'émergence de sociétés du savoir inclusives. Dans le passé, l'information et le savoir ont trop souvent été l'apanage de groupes sociaux ou économiques puissants. Chacun doit pouvoir accéder à l'information et aux compétences dont il a besoin pour transformer l'information en un savoir concrètement utile dans sa vie.

Le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a été créé en 2001. Il sert de plateforme pour le débat international sur les politiques à suivre, la coopération et l'élaboration de principes d'action régissant l'accès à l'information et au savoir. Il aide également les États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques de l'information et des stratégies du savoir au niveau national, en facilitant l'accès au savoir dans un monde où l'utilisation des TIC ne cesse de s'étendre.

IL'action du PIPT porte essentiellement sur cinq domaines prioritaires :

- l'information pour le développement,
- la maîtrise de l'information,
- la préservation de l'information,
- l'éthique de l'information et
- l'accessibilité de l'information.



Ces domaines prioritaires s'étendent à un certain nombre de grandes orientations adoptées au SMSI, illustrant la nature intersectorielle des sociétés du savoir en gestation. Le PIPT en assure la réalisation par une grande variété d'activités, par exemple sous la forme de groupes de travail d'experts, d'une assistance aux gouvernements nationaux pour l'élaboration de politiques de l'information, de plaidoyers en faveur d'approches ouvertes du développement des TIC et de leurs applications et d'une coopération avec un réseau multipartite d'organisations partenaires. L'Observatoire du PIPT sur la société de l'information, qui bénéficie du soutien de l'Institut de recherche et d'étude sur la société de l'information de l'Université de technologie et d'économie de Budapest, recense, examine et met à la disposition des États membres et d'autres abonnés des documents d'orientation, des stratégies, des analyses et d'autres sources d'information sur des questions concernant l'accès à l'information.

#### Un accès inclusif à l'information

L'accès à l'information est au centre de cette approche et comporte de multiples dimensions, dont l'accès aux installations physiques et aux ressources intellectuelles nécessaires pour en faire une utilisation efficace. L'expérience de l'UNESCO a clairement démontré que le contenu local, y compris le contenu en langues vernaculaires, est vital pour permettre à tous, en particulier aux communautés et aux individus marginalisés, de mettre à profit la valeur sociale et économique des TIC et de l'Internet. L'accès à des services TIC abordables et à l'information qu'ils peuvent transmettre reste limité pour bon nombre d'habitants dans maints districts et pays à faible revenu, ainsi que pour des groupes sociaux défavorisés dans toutes les sociétés. L'initiative internationale de l'UNESCO pour les centres multimédias communautaires (CCM) a contribué à réduire la fracture numérique dans les communautés les plus démunies des pays en développement ou en transition. Les CCM associent la radio et les infrastructures de télécentres communautaires avec l'apprentissage ouvert et d'autres formes d'action sociale. Il en existe dans plusieurs pays, par exemple au Mali, au Mozambique et au Sénégal. Plus récemment, l'UNESCO, consciente de l'essor des possibilités de connexion sans fil, a décidé de dépasser le concept des CCM en promouvant les stations de radios communautaires et les possibilités qu'elles offrent d'utiliser des téléphones mobiles pour garantir une meilleure interaction avec leurs auditeurs et, en particulier, inclure des contenus issus de régions isolées et de groupes marginalisés.

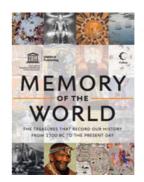
Les approches ouvertes de l'accès, des normes et de la technologie favorisent l'innovation et la participation dans le domaine de l'information et des communications. Elles occupent une place centrale dans l'action de l'UNESCO. L'UNESCO a appuyé le développement et l'utilisation des logiciels libres et ouverts et de leurs applications parallèlement à des programmes propriétaires, ainsi que le maintien de normes ouvertes comme fondement de l'expérimentation et de l'inventivité qui ont fait de l'Internet une ressource à la fois précieuse et dynamique. Elle a également soutenu l'accès libre à la recherche scientifique et les ressources éducatives libres (voir ci-dessous). En 2013, l'UNESCO est devenue la première institution des Nations Unies à adopter une politique de libre accès sous licence pour ses propres publications, en appliquant le système de licences récemment mis en place pour les organisations internationales.

L'UNESCO a mis l'accent sur les liens qui existent entre l'accès et d'autres facettes des sociétés du savoir. En 2011, elle a publié les conclusions d'une étude menée en collaboration avec la Internet Society (ISOC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le thème *The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices* (La relation entre le contenu local, le développement de l'Internet et les prix d'accès).

Cette étude prestigieuse réaffirme l'importance de politiques et de programmes holistiques qui intègrent le développement humain et technologique pour faciliter la transition de la société de l'information vers des sociétés du savoir. À la lumière de l'expérience de différents pays, elle démontre qu'investir dans les infrastructures et fixer les prix des services Internet à un niveau abordable stimule le développement de contenu local, en particulier le contenu en langues vernaculaires, lequel contenu local stimule, à son tour, la

demande de services Internet au sein des communautés. Elle incite les gouvernements et les autres parties prenantes à adopter des approches globales pour définir des politiques capables de tenir compte de ce « cercle vertueux » des bénéfices transversaux pour produire des résultats sociaux et économiques dynamiques.

Le programme Mémoire du monde est un autre volet de l'accès à l'information. Lancé en 1992, il a pour objet de conserver le patrimoine documentaire des différentes cultures qui existent de par le monde. Il vise à créer des possibilités de préserver la diversité culturelle, mais aussi de faire en sorte que l'expérience de ces cultures soit plus largement disponible grâce aux TIC, dans leur communauté d'origine comme dans le reste du monde.



L'inclusion de tous les groupes sociaux est un aspect central de la vision de l'UNESCO sur les sociétés du savoir de demain. Comme pour l'égalité des genres, les personnes handicapées et les peuples autochtones, thèmes qui sont abordés ci-après, l'UNESCO a souligné l'importance de l'accessibilité des TIC, et des possibilités qu'elles offrent, aux plus jeunes et aux plus âgés, de même qu'aux personnes marginalisées. L'attention que porte l'UNESCO à l'inclusion se traduit aussi dans son action en faveur du multilinguisme, qui est traité ci-dessous.

#### L'égalité des genres

L'égalité des genres est l'une des deux priorités transversales de l'UNESCO. À l'époque du SMSI, l'UNESCO a publié un rapport relatif à L'égalité des sexes dans la société de l'information. Depuis, dans toute son action concernant les TIC et le suivi du SMSI, elle souligne l'importance de garantir aux hommes et aux femmes des conditions égales d'accès à l'information et aux services TIC nécessaires pour y accéder. Dans de nombreux pays, les femmes ont plus difficilement accès aux TIC que les hommes, souvent parce qu'elles ont des revenus inférieurs, parce que leur expérience et leur niveau d'instruction sont limités ou parce que ces services sont implantés dans des zones ou des lieux auxquels elles n'ont pas facilement accès.

Avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et partenaires, l'UNESCO s'emploie à identifier et à résoudre les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes pour accéder aux TIC et les utiliser en vue d'améliorer leur qualité de vie et leurs moyens de subsistance et pour accéder à des contenus pertinents et utiles aux femmes et les publier. L'intégration de la dimension du genre et la sensibilisation à l'égalité des genres occupent une place cruciale dans de nombreuses initiatives et activités de l'UNESCO décrites dans ce rapport, notamment pour ce qui concerne les ressources éducatives libres, le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques.

Le projet Alphabétisation par téléphone mobile – Autonomisation des femmes et des filles recense et diffuse des pratiques efficaces pour exploiter le potentiel offert par les technologies mobiles afin de briser les barrières économiques et culturelles qui font obstacle à l'alphabétisation des femmes et des filles. Neuf études de cas approfondies ont été réalisées dans quatre régions pour analyser les facteurs de succès des projets d'alphabétisation mobile destinés aux femmes et aux filles. Des ateliers consultatifs ont été organisés pour les régions Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Amérique du Nord et Caraïbes, permettant de dégager les enseignements à retenir et les recommandations sur les politiques à suivre en vue de futures activités à plus grande échelle et donnant aux participants l'occasion d'échanger leurs points de vue sur ces sujets.

Publié en 2012, le livret intitulé *Indicateurs d'égalité des genres pour les médias* est mis en œuvre par des associations régionales de médias et par la *Fédération internationale des journalistes*. Le but de cet instrument de recherche est de promouvoir l'autonomisation des femmes dans les médias et d'améliorer le traitement des questions de genre par les médias. Le lancement, en décembre 2013, de l'Alliance globale genre et médias est une autre initiative appelée à renforcer l'action de l'UNESCO dans ce domaine.

Promouvoir l'alphabétisation des femmes et des filles par les technologies mobiles : Through t

#### Les personnes handicapées

Les personnes handicapées sont souvent confrontées à de multiples formes de désavantages dans la société. Les TIC peuvent améliorer leur capacité d'accéder aux services, de participer à l'activité économique et sociale et d'être acteur à part entière de la vie publique. Il faut toutefois que la technologie elle-même, de

même que les contenus et les services qu'elle offre, soient accessibles aux personnes ayant un handicap pour qu'elles puissent profiter de ces avantages.

L'UNESCO a travaillé avec l'UIT et d'autres organisations pour promouvoir l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information, à l'information et au savoir. Publié en 2013 sous le titre *Opening New Avenues for Empowerment* (Ouvrir de nouvelles perspectives d'autonomisation), son rapport mondial présente une analyse critique des politiques et des stratégies de l'information qui existent dans cinq régions, ainsi que des possibilités qui s'offrent aux personnes handicapées et des problèmes qu'elles rencontrent pour utiliser les TIC en vue d'accéder à l'information



et au savoir. Ces problèmes couvrent l'ensemble des TIC, c'est-à-dire les matériels, les logiciels et les moyens de gérer, distribuer et partager les données et d'y accéder.

En 2013, l'UNESCO a lancé une consultation mondiale sur les TIC, le handicap et le développement, en partenariat notamment avec Microsoft et la Commission « Le large bande au service du développement numérique », dans le but de renforcer la sensibilisation et de relancer la réflexion avant la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le handicap et le développement. Début 2014, l'UNESCO et l'Initiative mondiale pour des technologies de l'information et de la communication inclusives (G3ict) ont élaboré un modèle de politique conçu pour aider les États membres et les établissements d'enseignement à promouvoir des TIC accessibles et des technologies d'assistance aux personnes handicapées dans le domaine de l'éducation et d'autres domaines connexes.

#### L'éducation aux médias et à l'information

Pour que des individus puissent tirer un bénéfice optimal des TIC, il ne suffit qu'ils puissent accéder à des infrastructures et à des contenus pour un coût abordable. Il faut aussi qu'ils possèdent les compétences, les connaissances et les capacités leur permettant d'utiliser efficacement les réseaux, les services et l'information auxquels ils ont accès. Depuis le SMSI, l'UNESCO consacre des ressources importantes à la promotion de l'éducation aux médias et à l'information.

L'éducation aux médias et à l'information fait référence à un ensemble de compétences, c'est-à-dire de connaissances, d'attitudes, de savoirfaire et de pratiques, dont l'acquisition aide les individus à utiliser un contenu informationnel et médiatique en y accédant, en l'interprétant et en l'évaluant, ainsi qu'à créer et produire par eux-mêmes un contenu, de façon à pouvoir prendre en main leur vie personnelle, professionnelle, sociale et économique. L'UNESCO s'emploie à promouvoir des sociétés éduquées aux médias à l'information en analysant l'élaboration de politiques nationales d'éducation aux médias et à l'information fondées sur des données factuelles et en relevant les défis qui se posent dans le domaine de l'éducation, de la technologie de l'information et des médias et font obstacle au développement. À titre d'exemple, l'UNESCO a mis



au point un programme pour la formation des enseignants. Une autre initiative de l'UNESCO dans ce domaine est décrite plus loin dans la partie de ce rapport consacré à l'éducation. Par ailleurs, l'UNESCO a conscience du rôle très important des bibliothèques qui peuvent offrir un accès libre et ouvert aux TIC comme aux ressources d'apprentissage.

Dans la *Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie* établie par le PIPT en 2005, la maîtrise de l'information est définie comme un moyen de donner aux individus les compétences nécessaires pour reconnaître leurs besoins en information, localiser les informations pertinentes et en évaluer la qualité, stocker et extraire l'information et en faire un usage éthique, ainsi que pour appliquer l'information en vue de créer et de communiquer des savoirs. Cet engagement est renforcé et actualisé dans la *Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias* qui a été adoptée en 2012.

En 2008, l'UNESCO a publié un cadre conceptuel, *Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information*, qui donne une définition plus précise de ce concept et propose une liste d'indicateurs possibles de l'offre d'information, de l'accès à l'information et des compétences d'appui établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO. Sur cette base, elle a élaboré en 2013 un autre cadre, *Global Media and Information Literacy Assessment Framework* (Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information) où sont exposées les raisons justifiant d'évaluer l'état de préparation à l'éducation aux médias et à l'information au niveau national et les orientations méthodologiques applicables en s'intéressant plus particulièrement aux compétences des enseignants.

#### Les peuples autochtones

La langue est un aspect particulièrement essentiel pour les peuples autochtones qui sont, bien souvent, marginalisés dans leur propre pays et concentrés dans des régions défavorisées du point de vue de l'accès aux TIC. L'importance de répondre à leurs besoins a été reconnue en 2007 dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les documents issus du SMSI ont souligné la nécessité d'intégrer les groupes marginalisés et les peuples autochtones dans la société de l'information, et l'UNESCO a porté une attention particulière à cet aspect de l'équité d'accès et de la diversité culturelle. À défaut, les peuples autochtones pourraient devenir encore plus marginalisés et défavorisés. L'action de l'UNESCO dans ce domaine est ciblée sur deux aspects particulièrement importants pour les peuples autochtones et les autres membres de la société.

- ▶ Elle souligne l'importance d'assurer la survie des savoirs et des pratiques autochtones dans un contexte de plus en plus mondialisé et informatisé, pour que les peuples autochtones et les communautés locales préservent leur identité culturelle et maintiennent des relations durables avec leur environnement.
- ▶ Elle insiste sur l'importance de mettre à la disposition des peuples autochtones les infrastructures, les réseaux et les services nécessaires pour qu'ils bénéficient de conditions d'accès aux TIC abordables, de telle sorte qu'ils ne soient pas davantage marginalisés et qu'ils puissent au contraire utiliser les TIC d'une manière qui, tout à la fois, préserve leur identité culturelle et leur ouvre des possibilités nouvelles d'éliminer les obstacles à leur développement.

L'UNESCO œuvre aux côtés des peuples autochtones, dans le cadre de son programme Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), pour assurer la transmission de leurs savoirs, de leurs langues et de leurs cultures. Dans les communautés isolées où vivent certaines populations autochtones, une utilisation novatrice des TIC peut être extrêmement précieuse, par exemple pour conférer une place plus grande aux savoirs et aux environnements locaux dans l'enseignement scolaire, même si les conditions matérielles et financières de connectivité jouent en l'occurrence un rôle déterminant.

L'expérience numérique et les droits des peuples autochtones ont été un thème central de la grande orientation C8 du SMSI, dont la coordination est assurée par l'UNESCO.

#### La liberté d'expression et le développement des médias

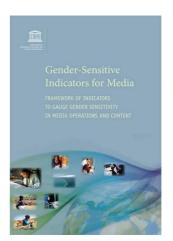
Le deuxième grand domaine d'action de l'UNESCO au regard de la mise en œuvre des résultats du SMSI concerne la promotion de la liberté d'expression et du développement des médias.

L'existence de médias libres et indépendants, qui reflètent la diversité culturelle et la pluralité d'opinions, est vitale pour le développement de sociétés du savoir inclusives. L'UNESCO œuvre en collaboration avec des gouvernements, des organismes médiatiques et d'autres parties prenantes à promouvoir une culture favorable à l'épanouissement de médias libres et indépendants. L'assistance internationale fournie dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) est particulièrement utile parce qu'elle répond aux besoins exprimés par les organismes de médias indépendants eux-mêmes et qu'elle contribue à la diffusion de modèles internationaux de bonnes pratiques du journalisme dans le monde. On trouvera ci-après des informations complémentaires sur le PIDC.

## La liberté d'expression, la liberté de la presse et le pluralisme des médias

Depuis le SMSI, l'UNESCO joue un rôle de premier plan dans le suivi et le plaidoyer en faveur de la liberté d'expression, de l'indépendance des médias et de la pluralité d'opinions. La Journée mondiale de la liberté de la presse est, chaque année, depuis 1991, l'occasion pour l'UNESCO et ses partenaires de mettre en avant différents aspects de la liberté d'expression, de la liberté des médias, du droit à l'information et du rôle du journalisme dans le renforcement de la transparence et de la responsabilisation des gouvernements. Une conférence est organisée chaque année, dans une région différente, sur un thème lié à la liberté de la presse, comme la sécurité des journalistes et la bonne gouvernance ou le rôle des nouveaux médias dans la transformation sociale. C'est dans ce cadre que le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano est décerné à une personne, une organisation ou une institution ayant contribué d'une manière notable à la défense ou à la promotion de la liberté de la presse.

Parmi les contributions de l'UNESCO au développement des médias, l'une des plus pertinentes par rapport au SMSI est la parution, en 2008, de la publication intitulée *Indicateurs de développement des médias*. Cette publication présente un ensemble d'indicateurs couvrant la régulation des médias, le pluralisme et la diversité des médias, la place des médias en tant que plateforme pour un débat démocratique, la formation professionnelle et les capacités infrastructurelles. Ces indicateurs fournissent un cadre pour évaluer le degré d'ouverture et les capacités des différents environnements médiatiques nationaux et permettre ainsi de comparer l'expérience acquise par divers pays et d'encourager les meilleures pratiques. L'UNESCO continue d'utiliser ces indicateurs, en partenariat avec les organisations locales, pour évaluer l'environnement médiatique dans plus de 25 pays, de chacun des continents. D'autres organisations les utilisent également pour surveiller la situation des droits et de la liberté des médias.



En complément de ces indicateurs et comme on l'a évoqué précédemment, l'UNESCO a publié en 2012 un cadre intitulé *Indicateurs d'égalité des genres pour les médias*. Le but est d'encourager les organisations de médias et les autres parties prenantes à promouvoir l'égalité des genres sur le lieu de travail et à améliorer la qualité, l'intégration et le niveau de représentation des femmes dans le contenu des médias. L'UNESCO manifeste ainsi clairement sa volonté de mettre l'égalité des genres au premier rang de ses priorités globales. S'ajoutent aussi aux indicateurs de développement des médias les *Indicateurs sur la sécurité des journalistes*, lancés en 2013.

L'action de l'UNESCO en faveur de la diversité des médias a notamment pris la forme d'un soutien important aux médias communautaires. Outre leur proximité avec les communautés qu'elles desservent et leur responsabilisation vis-à-vis de celles-ci, les radios et les télévisions communautaires ont la particularité de permettre aux individus d'exprimer leur opinion et de prendre part aux débats portant sur des décisions qui concernent leur vie. Ces médias favorisent l'instauration d'un dialogue ouvert et d'une transparence locale et sont la voix de ceux qui ne peuvent pas se faire entendre. L'UNESCO œuvre avec les médias communautaires pour appuyer la mise en place de cadres législatifs et réglementaires appropriés et diffuser les bonnes pratiques dans les médias (radio et télévision) communautaires, par des publications et des initiatives visant à renforcer les capacités, comme l'intégration des TIC pour donner la parole aux personnes marginalisées dans les programmes.

Une autre dimension essentielle de la liberté de la presse concerne la sécurité des journalistes, qui fournissent à la société des informations d'intérêt public et sont des symboles visibles de l'exercice du droit à la liberté d'expression. Les journalistes voient leur sécurité de plus en plus menacée, que ce soit dans des zones de conflit ou dans des zones sans conflit. Entre 2006 et 2013, le Directeur général/la Directrice générale de l'UNESCO a condamné l'assassinat de 593 journalistes et dénoncé l'échec des systèmes de justice pénale à protéger les journalistes contre les actes de violence et d'intimidation. Depuis le SMSI, le journalisme a changé de nature et s'est diversifié, les médias ayant de plus en plus recours aux commentaires provenant des blogs, des médias sociaux, des microblogs comme Twitter, et des informations télé- ou radiodiffusées publiées en ligne. De nouveaux acteurs ont fait leur apparition, avec parfois les mêmes fonctions que les médias traditionnels. L'UNESCO n'a eu de cesse de rappeler que les professionnels des médias et les producteurs de médias sociaux qui représentent une part substantielle du journalisme doivent bénéficier, de la part des gouvernements et des systèmes judiciaires, du même niveau de protection que les journalistes traditionnels.

Les Nations Unies ont adopté en 2012 un Plan d'action sur la sécurité des journalistes, pour lequel l'UNESCO joue le rôle d'organisme chef de file. L'objectif de ce Plan est de réunir les efforts de toutes les parties prenantes en vue de créer un environnement libre et sûr pour les journalistes et les professionnels des médias dans les situations conflictuelles ou non. En coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO a participé à l'élaboration et à la publication d'une stratégie pour la mise en œuvre de ce Plan d'action dans le monde et a mis au point un guide destiné à en appuyer la mise en œuvre au niveau national.

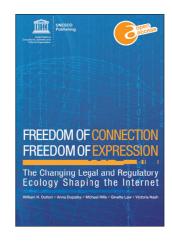
#### La liberté d'expression sur l'Internet

L'UNESCO prend acte du fait que le principe de la liberté d'expression ne s'applique pas uniquement aux médias traditionnels, mais aussi à l'Internet et aux autres plateformes médiatiques de création récente. Depuis le SMSI, l'UNESCO a commandé et publié un certain nombre de rapports normatifs importants relatifs à la liberté d'expression et à l'évolution du rôle des médias. Ces rapports passent en revue un large éventail d'idées et de politiques visant à promouvoir les droits de l'homme et le développement des médias dans la nouvelle ère médiatique, qui rend accessible un volume sans précédent d'informations et ouvre des possibilités inédites d'expression. Ces initiatives sont des plus pertinentes pour les grandes orientations C9 et C10 du SMSI.

Deux publications particulièrement notables sont à mentionner.

▶ En 2011, l'UNESCO a publié un rapport intitulé *Liberté de connexion*, *liberté d'expression*. Ce rapport définit le cadre conceptuel d'une « écologie » de la liberté d'expression, en examinant les relations entre les nouvelles possibilités d'expression, notamment les médias sociaux, et les nouvelles restrictions de l'expression, telles que le filtrage et le blocage de sites Internet et d'autres services en ligne. Il propose une analyse détaillée des questions complexes qui sont en jeu, contribuant à approfondir la question de la liberté d'expression dans les diverses instances de débat sur les politiques publiques.

Poursuivant son action, l'UNESCO a produit un autre rapport, en 2012, sur le thème Étude mondiale sur le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression, qui dresse la carte des intersections et des réglementations dans ces deux domaines des droits de l'homme. L'analyse



qu'il présente des menaces de l'ère numérique sur la vie privée et des normes juridiques et réglementaires internationales en fait un texte de référence dans ce contexte critique et complexe des droits et de la gouvernance. Les recommandations de ce rapport concernant les meilleures pratiques forment la base des travaux ultérieurs menés par l'UNESCO, les organisations de défense des droits, les médias et les gouvernements.

L'UNESCO publiera début 2014 un rapport de référence, sous le titre World Trends in Freedom of Expression and Media Development (Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias). Ce rapport entend donner un aperçu global de l'état des lieux actuel de la liberté, du pluralisme, de l'indépendance et de la sécurité des médias dans chaque région du monde, en s'intéressant plus particulièrement à l'impact des médias en ligne et à la façon dont ils sont perçus par les organisations de médias et les gouvernements. Cette synthèse rigoureuse est appelée à servir de base à l'UNESCO et à d'autres organisations pour poursuivre leur action dans ce domaine après 2015. Les enseignements de cette étude devraient faciliter la prise en compte des questions d'information et de communications dans l'agenda pour le développement post-2015 des Nations Unies.

# Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

Le Programme international pour le développement de la communication joue, depuis 1980, un rôle majeur dans l'action de l'UNESCO en faveur du développement des médias et de la sécurité des journalistes. Le PIDC concentre son action sur trois priorités :



- la liberté d'expression et le pluralisme des médias,
- le renforcement des capacités des journalistes et des autres professionnels des médias et
- la convergence des médias traditionnels et des nouveaux médias à l'ère numérique.

Au cours des 30 dernières années, le PIDC a consacré plus de 100 millions de dollars des États-Unis à plus de 1500 projets exécutés dans plus de 140 pays. Depuis le premier sommet du SMSI en 2003, environ 700 projets ont été lancés.

L'essentiel du travail accompli dans le cadre du PIDC réside dans la formation et le renforcement des capacités. Chaque année, le Programme appuie entre 60 et 90 projets relatifs au développement des médias. Les projets sont soumis par des organismes médiatiques locaux, et la collaboration avec les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays se trouvant dans des situations de conflit ou de post-conflit fait l'objet d'une attention particulière.

S'agissant des projets de renforcement des capacités, le programme est axé sur trois domaines prioritaires :

- ▶ appuyer le développement des initiatives et des entreprises soumises par les médias communautaires, en renforçant les capacités techniques, institutionnelles et journalistiques qui existent dans des pays aussi différents que le Sierra Leone et la Jamaïque, notamment dans le cadre de projets concernant la sensibilité aux questions de genre, le développement participatif et l'autorégulation,
- ▶ favoriser la diversification des activités de développement des ressources humaines destinées aux journalistes et à d'autres professionnels des médias, en particulier une formation spécialisée dans des domaines tels que la couverture de conflits, le journalisme scientifique et les guestions d'environnement,
- mener des activités conçues pour promouvoir la liberté d'expression et le pluralisme des médias, qu'il s'agisse de renforcer la sécurité des journalismes, d'encourager la consultation des populations locales et leur engagement dans des activités médiatiques ou d'élaborer des stratégies éthiques et responsables pour les diffuseurs de médias.

#### La convergence des médias traditionnels et des nouveaux médias

Les relations entre les médias traditionnels et les nouveaux médias sont d'une complexité croissante. Les médias traditionnels ont désormais accès aux nouvelles sources d'information utilisant les TIC. Grâce à l'essor du journalisme citoyen, ceux qui génèrent des contenus d'actualité sont de plus en plus nombreux. Chez les utilisateurs des médias, le recours aux nouvelles plateformes pour accéder à du contenu et le redistribuer tend à se généraliser.

Face à cette évolution majeure du développement de l'information et du savoir, le PIDC a adopté, en 2013, le concept de développement des médias axé sur le savoir (DMAS) dans le cadre d'une Initiative spéciale du programme.

Le cadre du DMAS met en évidence l'importance de la création et du partage des connaissances ainsi que de l'éducation pour promouvoir le développement des médias, intégrant ainsi les préoccupations de l'UNESCO comme du SMSI concernant l'accès à l'information et la liberté des médias. À titre d'exemple, les principes de partage de données pour le développement des médias (*Media Development Data Sharing Principles*) qui ont été élaborés par l'UNESCO, en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale et l'Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information, expriment l'engagement des organismes participants en faveur d'un plus large accès à l'information, à l'appui de son utilisation pour la recherche, l'éducation et la sensibilisation. Le « développement des médias axé sur le savoir » a pour objet d'améliorer la prise de décisions éclairées en vue de renforcer la conception, le choix et l'évaluation des projets médiatiques dans un contexte de convergence des médias.

#### Les autres initiatives de l'UNESCO

Les programmes PIPT et PIDC ont joué un grand rôle dans la mise en œuvre des principes du SMSI par l'UNESCO, tant dans le cadre de l'action de l'Organisation elle-même que dans le cadre de la coopération avec d'autres parties prenantes. Ils ne représentent toutefois qu'un volet de l'engagement global de l'UNESCO en faveur de la réalisation des objectifs du SMSI. Un examen des programmes conduits par l'UNESCO en 2011 recense plus de 600 activités différentes relatives aux technologies de l'information et de la communication pour des sociétés du savoir inclusives, la paix et le développement durable. Les paragraphes suivants présentent quelques-unes des initiatives les plus importantes qui ont été menées dans le domaine de l'éducation, de la science et de la diversité culturelle. D'autres initiatives de l'UNESCO sont décrites dans la Partie 5 de ce rapport, consacrée aux grandes orientations du SMSI.

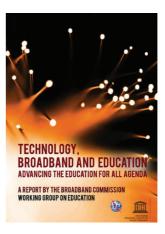
#### Les TIC dans l'éducation

L'éducation est au cœur de l'un des principaux domaines d'action de l'UNESCO. L'UNESCO cherche à renforcer les systèmes éducatifs dans le monde, de la petite enfance à l'âge adulte, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

L'Éducation pour tous est un objectif primordial de l'action de l'UNESCO. Des millions d'enfants restent privés d'accès à l'éducation et de la possibilité de réaliser leur potentiel. L'UNESCO travaille avec les gouvernements et les partenaires du développement à la réalisation des objectifs de l'enseignement primaire universel gratuit et de l'égalité entre les sexes.

Lors du Forum mondial sur l'éducation organisé sous l'égide de l'UNESCO et de la Banque mondiale à Dakar (Sénégal), en 2000, plus de 160 gouvernements se sont engagés à atteindre les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) à l'échéance de 2015, réaffirmant leur attachement à l'enseignement primaire et à l'égalité entre les sexes énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs visent à faire en sorte que tous les enfants aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire gratuit de qualité, à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et à favoriser l'acquisition par tous, enfants et adultes, des compétences indispensables à la vie de tous les jours, notamment de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Plus récemment, la Directrice générale de l'UNESCO a présidé le Groupe de travail sur l'éducation de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », qui a publié en 2013 un rapport phare intitulé *Technology, Education and Broadband : Advancing the Education for All Agenda* (Technologie, Haut débit et Education : Faire avancer l'agenda de l'Éducation pour tous). Ce rapport souligne l'importance d'examiner les relations existant entre les besoins éducatifs et les défis politiques que posent les TIC, notamment l'accessibilité et la connexion à haut débit. Il insiste en particulier sur la nécessité d'élargir l'accès aux TIC et au haut débit, d'inculquer aux enseignants et aux élèves les compétences propres aux TIC, de promouvoir l'apprentissage mobile et les ressources éducatives libres, de favoriser l'élaboration de contenus locaux et de contenus en langues vernaculaires et d'intégrer les TIC dans la formation professionnelle et la formation continue. Ce rapport appelle à déplacer

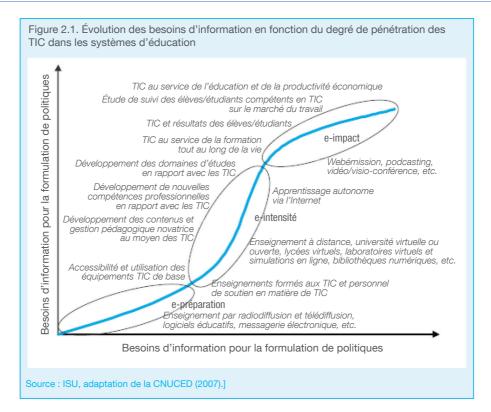


progressivement les priorités en faveur de l'accès et de la participation à l'éducation de façon à garantir une éducation de meilleure qualité à tous les membres de la société.

L'UNESCO adopte une approche holistique et intégrée pour promouvoir les TIC dans l'éducation et résoudre les problèmes qui ont trait à l'universalité et l'équité d'accès, à la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, au perfectionnement professionnel des enseignants et à une efficacité accrue de la gestion, de la gouvernance et de l'administration de l'éducation.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a mis au point un ensemble d'indicateurs de base sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, dans le cadre de l'action du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement établi entre plusieurs institutions pour créer un base de données quantitatives en vue d'un suivi des résultats du SMSI. À cet égard, l'ISU a pu mesurer l'extrême complexité des liens entre les TIC et l'éducation, définissant trois principaux stades d'évolution (e-préparation, e-intensité et e-impact) qui sont illustrés sur la figure 2.

Figure 2 - Intégration des TIC dans l'éducation



La première liste d'indicateurs élaborée par l'ISU et approuvée par le Partenariat a trait principalement à l'existence d'équipements TIC dans les établissements et à la proportion d'établissements disposant d'un accès à l'Internet. Une liste élargie d'indicateurs a été publiée par l'ISU en 2009 dans son *Guide de mesure pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation,* accompagné d'indications pour la collecte des statistiques utiles. Cette deuxième série d'indicateurs est plus spécialement axée sur l'utilisation des TIC dans les processus d'apprentissage et sur les dépenses effectuées au titre des TIC dans l'éducation. L'attention se porte désormais sur la mesure statistique de l'utilisation et de l'impact des TIC dans l'éducation. Ces trois phases de travail correspondent globalement aux trois stades d'intégration des TIC dans l'éducation représentés sur la figure 2.

Le Référentiel de compétences TIC pour les enseignants est une autre initiative importante de l'UNESCO. L'expérience internationale montre que la qualité de l'enseignement est essentielle pour pouvoir exploiter la valeur des TIC dans un environnement éducatif. Lancé en 2008, puis actualisé en 2011, ce référentiel définit les compétences dont les enseignants ont besoin pour faire une utilisation efficace des TIC et pour engager les élèves dans une démarche d'apprentissage collaboratif, de créativité et de résolution des problèmes leur permettant de prendre en main leur avenir dans le domaine professionnel et dans la société. Il couvre tous les aspects de l'activité enseignante, dont l'élaboration des programmes d'études, l'évaluation, l'organisation et l'administration, et est articulé autour de trois étapes successives de la formation professionnelle d'un enseignant :

- ▶ l'alphabétisation technologique, qui permet aux élèves d'utiliser les TIC en vue d'un apprentissage plus efficace,
- l'approfondissement des connaissances, qui leur permet d'appliquer les connaissances acquises pour résoudre des problèmes concrets, et
- la création de connaissances, qui leur permet de construire le socle de connaissances indispensable à l'édification de sociétés prospères et plus harmonieuses.

Le Référentiel de compétences a été traduit en cinq langues. L'UNESCO, de concert avec les États membres et d'autres parties prenantes, examine son impact sur le développement des capacités des enseignants et de leurs pratiques professionnelles.

L'apprentissage mobile est un autre domaine central du travail de l'UNESCO, dans lequel elle agit principalement en partenariat avec des donateurs internationaux et le secteur privé. L'apprentissage mobile permet aux enseignants et aux élèves de compléter l'enseignement classique via l'accès à d'autres contenus éducatifs et applications éducatives grâce à des dispositifs beaucoup plus répandus que les ordinateurs ou d'autres outils informatiques. L'action de l'UNESCO dans ce domaine est plus spécialement axée sur l'exploitation du potentiel que recèle l'apprentissage mobile pour réaliser les objectifs de l'EPT, notamment l'élaboration de principes directeurs pour l'apprentissage mobile, sur l'utilisation des technologies mobiles à l'appui du perfectionnement professionnel des enseignants, sur la promotion de l'alphabétisation des femmes et des filles par téléphone mobile et sur le lancement de recherches concernant les applications mobiles de lecture.

L'UNESCO a, par ailleurs, joué un rôle actif dans la promotion des Ressources éducatives libres (REL). Les Ressources éducatives libres sont des matériels éducatifs, pouvant comprendre des programmes d'études, des ressources didactiques et pédagogiques, des textes et des matériels multimédias, qui appartiennent au domaine public ou dont la reproduction, l'utilisation, l'adaptation et le partage sont possibles à titre gratuit et dans des conditions légales. En collaboration avec le Commonwealth of Learning, l'UNESCO a élaboré des lignes directrices pour l'intégration des REL dans la pratique éducative. Traduites en six langues, ces lignes directrices invitent les gouvernements et les établissements d'enseignement à investir dans la production, l'adaptation et l'utilisation systématiques des REL et à les intégrer progressivement dans la pratique éducative de façon à améliorer la qualité de l'enseignement et des programmes d'études et à réduire les coûts. La Plateforme et la Communauté REL de l'UNESCO sont des points d'accès à des matériels de l'UNESCO et d'autres ressources ainsi qu'à des forums de discussion entre spécialistes sur le développement des REL.

Une Déclaration sur les REL a été adoptée lors du Congrès mondial des Ressources éducatives libres organisé par l'UNESCO en 2012. Cette Déclaration qui encourage les établissements d'enseignement à rendre des matériels accessibles via les REL, promeut aussi l'intégration des ressources REL dans les stratégies nationales de l'éducation. Aux côtés de divers partenaires, dont le Commonwealth of Learning, l'UNESCO agit en faveur d'une diffusion et d'une utilisation plus larges des REL. En lien avec la Fondation William et Flora Hewlett, elle contribue au renforcement des capacités et aux efforts de mise en œuvre dans cinq pays de différentes régions du monde.

#### Les TIC et les sciences

Au titre du mandat dont l'UNESCO est investie en matière de sciences, son action s'étend aussi bien aux sciences exactes et naturelles qu'aux sciences sociales et humaines. Les thèmes couverts sont par conséquent d'une très grande diversité. Dans le domaine des sciences exactes et naturelles par exemple, l'intérêt de l'UNESCO porte sur les disciplines connexes, comme la physique, les sciences de la vie, la chimie et la gestion des ressources naturelles, sur les politiques scientifiques et sur les relations entre les milieux scientifiques et les milieux universitaires. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, l'UNESCO compte parmi ses priorités l'inclusion sociale et le développement de la jeunesse, les relations entre éthique, science et société, et les aspects du développement humain dans le cadre des défis mondiaux en matière d'environnement, qui sont présentés dans la Partie 5.

Dans ces deux domaines, une part importante de son action concerne les liens entre science et société, notamment le rôle des sciences dans les politiques publiques et les moyens d'améliorer la sensibilisation du public à la science et à la recherche scientifique. Ces liens revêtent une importance de plus en plus grande dans de nombreux domaines de la politique publique, comme les sciences du climat, la génétique et la biomédecine. L'UNESCO s'emploie à appuyer l'élaboration des politiques, à favoriser le renforcement des capacités et à optimiser l'utilisation des TIC au service de la science, de la technologie et de l'innovation partout dans le monde, tout en s'efforçant de combler les lacunes en matière de ressources TIC, technologiques et éducatives.

Les TIC sont, à maints égards, essentielles au développement scientifique. Ces technologies sont elles-mêmes issues de sciences appliquées extrêmement sophistiquées, dans le domaine de la transmission radio, des fibres optiques et de l'informatique par exemple, où des progrès très rapides ont été enregistrés au cours des trente dernières années. Les TIC sont aujourd'hui des outils indispensables pour collecter et analyser des données, modéliser et valider des résultats, développer des applications scientifiques en temps réel et établir des rapports sur des résultats scientifiques et les diffuser. Elles sont utilisées pour optimiser l'utilisation des ressources et la qualité des processus d'apprentissage et des activités de recherche. Grâce aux réseaux de communications, la collaboration entre scientifiques de différents pays est aussi grandement facilitée. Les progrès récents des TIC, notamment l'analyse collaborative des données, l'informatique en nuage et les données ouvertes et liées, permettent une analyse beaucoup plus pointue des données scientifiques que dans le passé, en particulier pour les gros volumes de données, apportant une valeur ajoutée non négligeable aux décideurs et aux communautés. Cet aspect est particulièrement important dans des domaines comme l'environnement et les changements climatiques ou encore la production agricole.

L'UNESCO s'est attachée à promouvoir l'utilisation efficace des TIC au service de la science dans le cadre de son engagement en faveur de l'édification de sociétés du savoir inclusives. Ainsi, son programme Open Access a pour objectif d'offrir des revues scientifiques à comité de lecture en libre accès à destination des établissements universitaires des pays en développement. D'autres initiatives liées au libre accès sont axées sur la fourniture de conseils en matière de politiques, la création de partenariats et le renforcement des capacités pour l'adoption du libre accès. L'UNESCO fait office de centre international d'échange d'informations, de dialogue et de coopération internationale en la matière. En outre, l'Institut de statistique de l'UNESCO met en place une consultation mondiale sur les statistiques et les indicateurs en science, technologie et innovation (STI).

#### Les TIC et la diversité culturelle

La diversité culturelle est le troisième volet du mandat initial de l'UNESCO ayant bénéficié de l'essor des TIC. Reconnue dans diverses conventions internationales, dont la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001), elle est présentée comme un élément central de la cohésion sociale, de la paix et de la durabilité. Parmi les activités que mène l'UNESCO en faveur de la diversité culturelle figurent des programmes relatifs au patrimoine, aux langues et au multilinguisme, ainsi qu'au rapport entre la culture et le développement.

#### Le multilinguisme

L'absence d'exclusive linguistique se situe au cœur de l'engagement de l'UNESCO en faveur de la diversité culturelle. L'Organisation a apporté une contribution essentielle à l'élaboration d'instruments normatifs visant à promouvoir le multilinguisme et la survie des langues en danger. À l'époque du SMSI, beaucoup ont fait part de leurs préoccupations quant à l'utilisation prédominante d'un nombre restreint de langues sur l'Internet, en particulier de l'anglais, et à la difficulté de l'Internet d'utiliser les alphabets non latins.

Aujourd'hui encore, de nombreuses langues ne sont pratiquement pas représentées sur l'Internet, ce qui en limite l'intérêt pour ceux qui ne connaissent pas les langues mondiales et risque d'accentuer la fracture numérique entre ceux qui peuvent accéder à la richesse de l'information et du savoir qui circulent sur l'Internet et ceux qui ne le peuvent pas.

L'UNESCO a joué un rôle capital dans la promotion du multilinguisme en ligne, avant comme après le SMSI. En 2003, elle a adopté la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace* dans laquelle sont énoncés les principes fondamentaux du multilinguisme au début du processus SMSI. En 2009, elle a publié un rapport sur douze années de mesure de la diversité linguistique sur l'Internet qui présente les résultats et les enjeux de l'inclusion linguistique. D'autres rapports sur cette question ont suivi (www.unesco.org/ulis). L'UNESCO a également apporté son soutien au groupe de travail sur le multilinguisme de la Commission « Le large bande au service du développement numérique ».

Suite au SMSI, l'UNESCO a entrepris, en coopération étroite avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), d'introduire des noms de domaine internationalisés (IDN) dans différents scripts qui ont été validés en 2009. L'accord de partenariat signé, la même année, entre l'UNESCO et l'ICANN couvre des domaines de coopération visant à permettre aux internautes d'accéder à des sites Web dans leur propre langue. En partenariat avec le registre européen des noms de domaine EURid, l'UNESCO a publié successivement trois études sur le déploiement et l'impact des noms de domaine internationalisés dans six langues, qui dressent un état des lieux de l'utilisation des IDN et des obstacles en la matière. L'UNESCO continuera de contribuer aux travaux destinés à promouvoir la diversité linguistique sur l'Internet.



Plusieurs programmes notables utilisant les TIC concernent le patrimoine culturel : en sus du programme Mémoire du monde mentionné ci-dessus, la Bibliothèque numérique mondiale, partenariat entre l'UNESCO, Google et d'autres parties prenantes, met gratuitement en ligne un éventail unique de matériels culturels en plusieurs langues provenant du monde entier. Outre des documents, la Bibliothèque contient des images et des matériels audiovisuels.

L'UNESCO s'intéresse également à la mise au point de systèmes conçus pour conserver le patrimoine numérique, composé de ressources culturelles récentes qui existent uniquement ou principalement sous forme numérique. Du fait de leur obsolescence rapide, les formats numériques peuvent devenir inaccessibles en un temps relativement court. La *Charte sur la conservation du patrimoine numérique* de l'UNESCO et les directives y afférentes appellent à un consensus international sur la collecte, la préservation et la diffusion des matériels numériques et recommandent l'adoption de cadres juridiques et de législations appropriés en matière d'archives pour garantir l'accès des générations futures à l'information et au savoir existant exclusivement sous forme numérique.

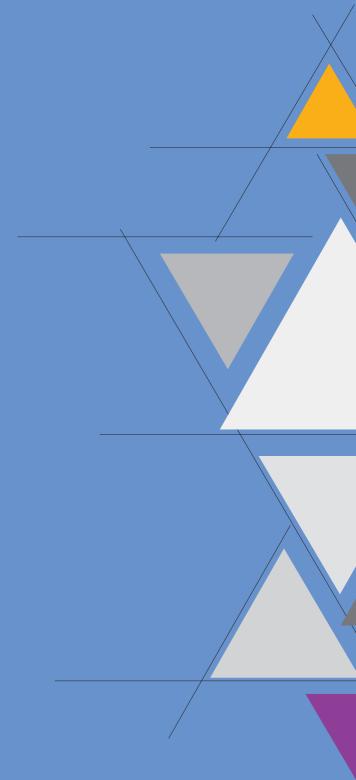
#### L'Institut de statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en 1999 dans le but de réorienter et renforcer les capacités statistiques de l'UNESCO et d'améliorer la qualité des travaux qu'elle-même et ses États membres mènent pour quantifier la base de données concernant l'éducation, la science, la diversité culturelle, la communication et l'information dans le cadre du mandat de l'UNESCO. À ce titre, il consacre depuis quelques années une attention accrue au rôle des TIC.

En tant que membre important du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, l'ISU a élaboré un ensemble d'indicateurs de base destinés à mesurer les TIC dans l'éducation, qui fait désormais partie du système statistique de suivi et d'évaluation du SMSI à l'échelle des Nations Unies. Les données extraites de ces indicateurs ont servi de base à l'élaboration du bilan à mi-parcours des objectifs du SMSI, *Monitoring the SMSI Targets*, publié par l'UIT en 2010, et de l'analyse statistique globale qui sera présentée aux Nations Unies en 2014. Ces travaux sont décrits dans la Partie 4 de ce rapport.

En outre, l'ISU a élaboré en collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO un cadre d'indicateurs visant à mesurer la maîtrise des médias et de l'information (voir cidessus). Il a par ailleurs publié un guide pour aider les acteurs des médias à interpréter les données relatives au développement des médias en s'appuyant sur la remarquable étude de l'UNESCO, intitulée *Indicateurs de développement des médias*.

# PARTIE 4 COORDINATION DES RÉSULTATS DU SMSI



#### Le cadre de mise en œuvre du SMSI



Réunion d'examen SMSI + 10 organisée par l'UNESCO (février 2013), de gauche à droite : M. Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, et M. Supachai Panitchpakdi, alors Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

L'Agenda de Tunis pour la société de l'information, approuvé lors du deuxième sommet du SMSI en 2005, a établi un cadre pour la mise en œuvre des résultats du Sommet, sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies, impliquant un ensemble d'institutions spécialisées des Nations Unies et incluant toutes les communautés de parties prenantes.

- Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et sa Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) ont été chargés de la supervision globale du suivi du SMSI
- ▶ Le Secrétaire général a invité trois institutions spécialisées des Nations Unies, l'UNESCO, l'UIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à jouer le rôle de chefs de file pour la mise en œuvre des résultats du SMSI à un niveau plus détaillé. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'y est jointe en 2009.

Quatre nouvelles instances des Nations Unies ont été créées pour les aider dans cette tâche.

Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) a été institué pour promouvoir la coordination et la cohérence des politiques et des programmes entre les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales. Ce Groupe qui compte désormais trente organismes participants est présidé par roulement par les quatre organismes chef de file, et la vice-présidence en est assurée par roulement.



M. Janis Karklins, alors Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information, lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2012.

- ▶ Une série de grandes orientations à caractère multipartite a été établie pour stimuler la coopération entre les parties prenantes dans 18 domaines d'activité de suivi différents. La mise en œuvre de ces grandes orientations a été confiée à différentes institutions spécialisées des Nations Unies ; l'UNESCO a la charge de six d'entre elles. Depuis 2009, les réunions sur ces grandes orientations sont intégrées dans une nouvelle structure, le Forum du SMSI, qui se tient chaque année, en mai, à Genève.
- ▶ Un Forum multipartenariat sur la gouvernance de l'Internet (FGI) a été créé spécifiquement pour offrir un espace annuel de discussion sur la gouvernance de l'Internet et ses rapports avec d'autres questions de politique publique.
- ▶ Un Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement a été formé pour rassembler les organisations internationales concernées par les statistiques nécessaires en vue de permettre un suivi et une évaluation efficaces. Ce partenariat compte aujourd'hui douze membres, dont l'Institut de statistique de l'UNESCO.

L'UNESCO a joué un rôle important dans chacune de ces initiatives, qui sont décrites dans cette partie du rapport.

# Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)

Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a été officiellement créé en 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui rassemble

les chefs de secrétariat de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies. Il a pour but de faciliter la mise en œuvre des résultats du SMSI en développant des synergies entre les institutions spécialisées des Nations Unies, en favorisant la coopération entre elles et en veillant à ce que tous les objectifs du SMSI soient pris en compte dans le cadre du système des Nations Unies. Il a également pour but d'intégrer les questions relatives aux TIC dans les autres domaines de développement dont s'occupent les institutions spécialisées des Nations Unies. Il est censé compléter et valoriser les travaux des différentes institutions spécialisées des Nations Unies, mais non de les diriger ou de les superviser. Les questions concernant la science et les transferts de technologie ont été ajoutées au mandat de l'UNGIS en 2009.

on the Post-2015
Development
Agenda

with the control of the contr

Reconnaissant qu'il ne peut pas intervenir dans tous les domaines de compétence du SMSI, l'UNGIS s'est concentré sur certains des thèmes interdisciplinaires particulièrement importants qui sont ressortis

du Sommet. En 2009, par exemple, il a organisé une vaste consultation ouverte sur les *Mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le développement*, s'appuyant sur les travaux d'un Groupe de travail sur les mécanismes de financement qui s'était réuni entre les deux sommets du SMSI.

L'UNGIS a coordonné les contributions relatives aux TIC qui ont été présentées à d'autres sommets des Nations Unies, comme la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011) et la troisième Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20, 2012). Il a appelé à porter une attention renforcée aux TIC dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau national, dans le contexte de l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies pour la coordination interinstitutions. Premier forum de discussion de l'examen SMSI+10, il en assure l'interface avec l'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'instauration des Objectifs de développement durable qui, l'un et l'autre, doivent avoir lieu en 2015. L'UNGIS a élaboré et adopté

une Déclaration conjointe sur l'agenda pour le développement post-2015, qui est le résultat d'un effort conjugué entre ses 30 membres pour mettre les compétences TIC des différentes institutions au service des délibérations sur les priorités Post-2015.

Plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNESCO, assurent par roulement la présidence de l'UNGIS. Si la portée de son action est limitée par les contraintes de ressources, l'UNGIS s'est néanmoins révélé très précieux comme instance de coordination entre l'UNESCO et les organisations partenaires au sein du système des Nations Unies.

### Le Forum du SMSI et la coordination des grandes orientations



Forum du SMSI 2012.

À l'issue du SMSI, le Secrétaire général des Nations Unies a demandé à l'UNESCO, à l'UIT et au PNUD de partager la responsabilité de la coordination des différentes grandes orientations qui avaient été établies dans le cadre de multipartenariats à l'appui de la mise en œuvre des résultats du SMSI. L'UNESCO a été chargée de coordonner six de ces grandes orientations qui sont décrites dans la Partie 5 de ce rapport. Les paragraphes qui suivent résument l'action menée par l'UNESCO en partenariat avec d'autres organismes pour faciliter la coordination d'ensemble des grandes orientations.

En 2006, il a été décidé de regrouper les réunions annuelles sur les grandes orientations à Genève autour de la Journée mondiale des télécommunications / de la société de l'information (17 mai). Le fait de concentrer ces réunions sur deux semaines était censé favoriser des échanges d'idées plus féconds et encourager la participation des diverses parties prenantes.

Les résultats ont toutefois été décevants. Certes, de nombreuses activités ont été entreprises dans le monde entier pour mettre en œuvre les résultats du SMSI, mais le nombre de participants aux réunions sur les grandes orientations est resté faible. En 2009, à la suite de consultations ouvertes, l'UIT, l'UNESCO

et leurs partenaires ont par conséquent décidé de modifier le mode d'organisation existant des réunions pour le remplacer par une nouvelle structure, appelée Forum du SMSI.

Le Forum du SMSI est un programme annuel de manifestations concentré sur une seule semaine, à la mi-mai, qui se tient à Genève. Outre les réunions sur les grandes orientations, il est l'occasion pour les facilitateurs des grandes orientations, dont l'UNESCO, d'échanger chaque année leurs expériences et leurs idées. Figurent également au programme du Forum du SMSI d'autres activités, comme des réunions de haut niveau sur des thèmes clés dans le cadre du suivi du SMSI, des débats sur des nouveaux enjeux ou



De gauche à droite : M. Janis Kārkliņš, ancien Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information, M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, et M. Hamadoun Touré, de l'UIT.

le lancement d'ouvrages et de rapports. Plus varié et plus intéressant pour les participants, ce programme est aussi plus propice à des interactions fructueuses entre les grandes orientations que ne le permettait la précédente structure. Par ailleurs, le Forum dure moins longtemps et coïncide avec d'autres réunions qui ont lieu à Genève sur des questions liées au SMSI, notamment d'autres réunions de l'UIT, des réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et des consultations ouvertes pour le Forum sur la gouvernance de l'Internet.

Si le Forum du SMSI a marqué un progrès considérable par rapport aux précédentes séries de réunions sur les grandes orientations, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la participation, améliorer l'interaction entre les grandes orientations, étendre la coopération sur les grandes orientations au-delà de la réunion annuelle et faire en sorte que le Forum apporte une valeur ajoutée à tous les groupes de parties prenantes. L'UNESCO poursuivra sa collaboration avec l'UIT, le PNUD et la CNUCED pour améliorer la qualité et les résultats du Forum.

#### Les communautés du savoir du SMSI

L'une des contributions spécifiques de l'UNESCO au suivi du SMSI a été la création et la gestion des Communautés du savoir du SMSI (www.SMSI-community.org). Cette plateforme en ligne, qui offre un espace de discussion sur des questions liées au SMSI, a été lancée en 2009 dans le but d'encourager la participation aux grandes orientations en dehors des réunions qui se tiennent chaque année, en mai, à Genève.



Elle a accueilli des débats sur des questions spécifiques, comme l'impact de la téléphonie mobile sur le développement, et a servi de base à une consultation de plus de 2500 parties prenantes sur les futures réunions du Forum du SMSI et l'organisation de l'examen SMSI+10.

Plus de 5100 utilisateurs sont maintenant inscrits. Le site Web de la plateforme héberge divers forums de discussion entre des spécialistes et notamment, parmi les plus notables, des groupes intéressés par l'égalité des genres dans le secteur des logiciels libres et ouverts, les TIC et les jeunes, les personnes handicapées et la réglementation en matière de libre accès.

Gérer et maintenir ce type de portails interactifs est loin d'être aisé. Le taux de participation aux débats est parfois décevant. L'UNESCO examinera ce qu'il est possible de faire d'une part pour que les participants soient plus nombreux, d'autre part pour que leurs contributions aux discussions organisées en ligne soient aussi constructives que possible.

#### Le Forum sur la gouvernance de l'Internet

Le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) a été créé, à la demande du SMSI, par le Secrétaire général des Nations Unies. Il est conçu pour offrir une tribune de discussion et d'échange multipartite sur des questions relatives à la gouvernance de l'Internet et aux politiques publiques, mais n'est doté d'aucun pouvoir décisionnel.



Le premier FGI a eu lieu en novembre 2006, à Athènes. Les réunions se sont ensuite tenues chaque année dans différents pays et ont attiré ces dernières années entre 1500 et 2500 participants issus de toutes les communautés de parties prenantes et venus du monde entier. À cette rencontre mondiale, devenue aujourd'hui une date incontournable du calendrier international des événements consacrés aux TIC, se sont ajoutés plusieurs FGI au niveau régional et national.

Le Forum sur la gouvernance de l'Internet est, pour l'UNESCO, l'un des résultats majeurs du SMSI. L'UNESCO en appuie pleinement le caractère multipartite, propice à des discussions qui couvrent un champ très large et, qui plus est, se déroulent dans un climat de coopération, facilitant les débats et le consensus dans d'autres instances de gouvernance. La réunion annuelle du FGI donne à l'UNESCO une occasion inestimable de faire connaître ses travaux et d'établir des partenariats autour des thèmes centraux de sa mission que sont la liberté d'expression, l'éducation pour tous, l'accès à l'information et au savoir et la diversité culturelle et linguistique. En 2011, par exemple, le FGI a organisé des ateliers en partenariat avec d'autres parties prenantes sur la création de contenus locaux et l'infrastructure de l'Internet, le rôle des réseaux sociaux dans la libre circulation de l'information et les aspects liés à la sécurité dans l'environnement numérique. En 2012, les thèmes de ces ateliers ont été axés sur l'éthique de l'information et la gouvernance de l'Internet, le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression, la préservation de l'information numérique et le multilinguisme ou encore la mise en œuvre des noms de domaine internationalisés.

Le FGI a été un lieu particulièrement privilégié pour favoriser une prise de conscience et engager le débat sur les thèmes des travaux de recherche commandés ou publiés par l'UNESCO. Ainsi, ces dernières années, l'UNESCO a produit une étude en collaboration avec l'ISOC et l'OCDE intitulée *The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices* (La relation entre le contenu local, le développement de l'Internet et les prix d'accès), une publication normative de référence intitulée *Liberté de connexion, liberté d'expression*, et un autre rapport, intitulé Étude mondiale sur le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression. Le contenu de ces travaux de recherche est décrit dans d'autres parties de ce rapport.

L'UNESCO a présenté le bilan et les résultats de la réunion de suivi du SMSI, *Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable*, lors du FGI 2013. Elle a par ailleurs exposé son action et sollicité la contribution des parties prenantes dans cinq domaines d'activité :

- l'éducation aux médias et à l'information,
- l'accès des personnes handicapées à l'information et au savoir,
- la préservation de l'information numérique,

- ▶ la liberté d'expression, le respect de la vie privée et le rôle des intermédiaires dans l'information et l'expression, et
- les dimensions éthiques des sociétés du savoir inclusives.

L'UNESCO continuera de soutenir les travaux du FGI, d'encourager la participation multipartite à la gouvernance de l'Internet et de promouvoir le dialogue et la réflexion sur les aspects de l'Internet relatifs au développement humain et aux sociétés du savoir inclusives.

# Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

La quatrième instance créée à l'appui des résultats du SMSI est le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

La précision des données est d'une importance cruciale pour les politiques et les pratiques de développement. Les gouvernements et les autres parties prenantes ont besoin d'un maximum d'informations pour déterminer le meilleur usage qu'ils peuvent faire des TIC afin d'en tirer des avantages économiques et sociaux et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, comme les objectifs de l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement. La précision des données est tout aussi essentielle pour que l'Assemblée générale des Nations Unies et les autres parties prenantes puissent examiner, sur la base d'informations exactes, l'impact du SMSI et l'orientation de l'action internationale future la plus appropriée.

Collecter et analyser les données relatives aux TIC est un processus particulièrement complexe. Dans maints pays, les compétences pour collecter et analyser des données pertinentes font défaut. S'y ajoute le fait que ce processus est rendu encore plus complexe par l'évolution rapide des technologies et des marchés et, par conséquent, que les circonstances peuvent être radicalement différentes d'une année sur l'autre.

Créé en 2004 par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement vise à améliorer la disponibilité et la qualité des données relatives aux TIC. Il a mis au point une série d'indicateurs de base conçus pour suivre les objectifs de connectivité et d'usage définis par le SMSI et approuvés en 2003. Les organismes partenaires fournissent également aux services nationaux de statistique des États membres une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités de collecte des données sur les TIC. La principale contribution de l'UNESCO aux travaux du Partenariat provient de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), qui a élaboré des indicateurs de base pour mesurer les TIC dans l'éducation.

Le Partenariat a entrepris une analyse détaillée des données statistiques disponibles lors de l'examen à mi-parcours des résultats du SMSI, qui a été publiée sous le titre *Measuring the Information Society* (Mesurer la société de l'information) représentant l'édition 2010 du *Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde* de l'UIT. Deux chapitres y sont consacrés aux données de l'ISU sur les TIC dans l'éducation. Le Partenariat a effectué une nouvelle collecte de données en 2013 et publiera, au cours de l'année 2014, une deuxième analyse détaillée des données statistiques sur les résultats du SMSI.

# La Commission « Le large bande au service du développement »

L'UNESCO a joué un rôle notable dans une autre initiative internationale, qui est souvent considérée comme l'un des prolongements du SMSI. Instaurée en 2010 par l'UIT et l'UNESCO, en réponse à une suggestion du Secrétaire général des Nations Unies, la Commission « Le large bande au service du développement numérique » vise à faire mieux connaître le large bande et à en accélérer le déploiement dans des contextes où il est susceptible de contribuer au bien-être social et à la croissance économique.

La Commission est composée de hauts responsables de l'UIT, de l'UNESCO et d'autres agences multilatérales, de directeurs exécutifs et d'autres chefs d'entreprise du secteur des TIC dans le monde, ainsi que de personnalités provenant de différents domaines. Elle appelle à promouvoir le déploiement du large bande qui, à



Deuxième réunion de Commission « Le large bande au service du développement numérique », de gauche à droite : M. Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et Vice-Président de la Commission ; M. Carlos Slim Helú, Président honoraire à vie de Grupo Carso (Mexique) et Vice-Président ; Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO et Vice-Présidente ; M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU ; M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda et Vice-Président de la Commission.

ses yeux, est le fondement de la prospérité économique et du bien-être social : une technologie sans laquelle aucun pays en développement ne saurait espérer réussir.

Le Directeur général de l'UNESCO préside le Groupe de travail sur l'éducation de la Commission, dont le rapport Technology, Broadband and Education : advancing the Education for All Agenda (Technologie, Haut débit et Education : Faire avancer l'agenda de l'Éducation pour tous) a été publié lors de la réunion organisée à Paris par l'UNESCO, en février 2013, sur le thème Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable. Ce rapport examine la façon dont les infrastructures et les services de communication à large bande peuvent contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs convenus au niveau international, au profit non seulement des élèves mais aussi de la profession enseignante, de l'apprentissage tout au long de la vie et de la société en général. Il est traité en plus amples détails dans la Partie 3 de ce rapport.

# PARTIE 5 FACILITATION DES GRANDES ORIENTATIONS DU SMSI

Le Forum du SMSI, ainsi qu'une série de grandes orientations concernant des aspects spécifiques de la société de l'information, ont été au cœur de l'action menée par l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour suivre la mise en œuvre des résultats du SMSI. Ils constituent un espace privilégié pour promouvoir des partenariats multipartites et une vitrine remarquable pour présenter le travail des participants dans l'ensemble des activités de suivi du SMSI.

Les gouvernements et les autres participants au Sommet de Genève de 2003 ont identifié onze grandes orientations, ou domaines thématiques des activités de suivi, couvrant les différents types de questions abordées dans le cadre du SMSI. L'une d'elles est subdivisée en huit grandes orientations secondaires qui ont trait aux cyber-applications. La Déclaration de principes de Genève qui émane de ce sommet a énoncé des principes fondamentaux relatifs à chaque catégorie de défis et de possibilités, tandis que le Plan d'action de Genève a défini les mesures concrètes à prendre pour chaque d'elles au titre des activités de suivi. Deux ans plus tard, l'Agenda de Tunis pour la société de l'information a exprimé un consensus sur la responsabilité partagée des différentes institutions des Nations Unies pour la coordination de ces grandes orientations et sur la prise en charge par l'UNESCO de six d'entre elles, portant toutes sur des aspects qui relèvent de son mandat. La liste complète des grandes orientations est illustrée sur la figure 3.

Figure 3 - Grandes orientations du SMSI

#### Grandes orientations du SMSI

- C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
- C2. L'infrastructure de l'information et de la communication
- C3. L'accès à l'information et au savoir
- C4. Le renforcement des capacités
- C5. Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC
- C6. Créer un environnement propice
- C7. Les applications TIC :

Administration électronique

Commerce électronique

Téléenseignement

Télésanté

Cybertravail

Cyberécologie

Cyberagriculture

Cyberscience

- C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux
- C9. Médias
- C10. Dimensions éthiques de la société de l'information
- C11. Coopération internationale et régionale]

L'UNESCO a joué, tout au long des dix années écoulées depuis le SMSI et avec le soutien des autres parties prenantes, le rôle de coordonnateur principal des six grandes orientations concernant l'accès à l'information et au savoir (C3), le téléenseignement (C7), la cyberscience (C7), la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux (C8), les médias (C9) et les dimensions éthiques de la société de l'information (C10). Les travaux préliminaires à la mise en place des grandes orientations ont débuté en 2006. Dans les premiers temps, les réunions sur les grandes orientations se sont déroulées au Siège de l'UNESCO ou, en mai 2007 et 2008, à Genève dans le cadre des groupes annuels d'événements liés au SMSI. Depuis 2009, les réunions sur les grandes orientations sont intégrées dans le Forum annuel du SMSI, qui se tient à Genève et qui est décrit dans la Partie 4 de ce rapport. Espace d'échange d'idées et d'informations entre les parties prenantes concernées par un thème particulier, cette nouvelle structure favorise en outre les échanges et les débats au-delà des grandes orientations ainsi que d'autres types d'activités, comme des discussions de haut niveau, des colloques ou le lancement de rapports.

La Partie 5 de ce rapport présente les initiatives que l'UNESCO a conduites avec ses partenaires pour les six grandes orientations dont elle assure la coordination. Dans chacune de ces orientations, l'UNESCO s'est efforcée de mobiliser les compétences des diverses parties prenantes engagées dans le suivi du SMSI pour le domaine thématique correspondant, de telle sorte qu'elles puissent mettre en commun leurs informations et leurs expériences, former des partenariats et renforcer leurs capacités de mise en œuvre. Les réunions annuelles ont également été l'occasion d'examiner en profondeur les différents aspects du thème d'une grande orientation, en particulier l'incidence des nouvelles technologies et de l'évolution des marchés comme l'Internet mobile et les médias sociaux.

La coordination des grandes orientations ne s'est pas faite sans difficulté. L'enthousiasme initial affiché par les parties prenantes est retombé devant la lenteur à sortir des questions de procédure pour aborder le fond. Face au manque de ressources disponibles pour la facilitation des grandes orientations, l'intérêt de certaines parties prenantes pour les réunions annuelles s'est émoussé, tandis que, pour d'autres, en particulier les organisations de la société civile, financer le voyage pour s'y rendre est apparu trop coûteux. Ces difficultés ont conduit l'UNESCO et les autres institutions spécialisées des Nations Unies à revoir ce mode d'organisation en 2008, et c'est ainsi qu'a été institué, en 2009, le Forum du SMSI qui, de l'avis des parties prenantes, a marqué un progrès considérable par rapport aux précédentes séries de réunions liées au SMSI.

Les parties prenantes ont la possibilité de suivre les réunions à distance. Toutefois, la participation aux réunions sur les grandes orientations, que ce soit sur place ou à distance, ainsi qu'aux activités, demeure limitée. L'UNESCO reste toutefois résolue à en maximiser la valeur future. Les paragraphes qui suivent décrivent les thèmes des six grandes orientations dont l'UNESCO a la charge et quelques-unes des réalisations effectuées, ainsi que les priorités qui feront l'objet d'un débat ultérieur dans les domaines thématiques correspondants.

# Grande orientation C3 – Accès à l'information et au savoir

#### Mandat de la grande orientation

Le mandat relatif à la grande orientation C3 est, comme c'est le cas pour toutes les grandes orientations, énoncé dans la Déclaration de principes de Genève et dans le *Plan d'action de Genève* du SMSI. Il est ancré dans la conviction du SMSI, également reflétée dans le mandat de l'UNESCO, selon laquelle « La capacité de chacun d'accéder à l'information, aux idées et au savoir et d'y contribuer est essentielle dans une société de l'information inclusive. » Cette importance attachée aux contenus est considérée par le SMSI comme un complément indispensable de l'accès à l'infrastructure (grande orientation C2) et du renforcement des capacités (grande orientation C4).

Le mandat établi pour cette grande orientation dans le *Plan d'action de Genève* définit dix aspects à examiner concernant l'accès à l'information et au savoir. Ils se répartissent en cinq groupes qui correspondent respectivement au mandat de l'UNESCO et aux objectifs de son Programme Information pour tous (PIPT) et qui concernent :

- l'accès aux ressources et aux informations à caractère public,
- l'accès des communautés à l'Internet et aux TIC, grâce à des infrastructures telles que les écoles et les bibliothèques par exemple,
- l'accès aux logiciels propriétaires et aux logiciels à code source ouvert,



- l'accès aux revues et autres sources d'information scientifiques utiles pour la recherche et le développement communautaire et
- l'accès des groupes sociaux vulnérables, y compris des personnes handicapées, aux TIC.

#### Évolutions depuis le SMSI

L'accès aux réseaux et aux services des TIC a connu, depuis le SMSI, un formidable essor dans le monde entier. Aujourd'hui, la majorité des adultes dans le monde, en particulier dans la plupart des pays en développement, possèdent des téléphones mobiles. L'accès à l'Internet, même si la plus grande partie de la population mondiale n'en bénéficie pas encore, est aussi en pleine expansion.

Avoir réellement accès aux TIC n'est toutefois pas qu'une question de disponibilité des réseaux et des services. Il faut que les utilisateurs possèdent les capacités et, dans le cas présent pour l'Internet, la maîtrise, nécessaires pour en faire un usage efficace. Il faut que des contenus existent dans d'autres langues que les langues mondiales. Il faut également que le coût en soit abordable. Et, pour certains groupes, comme les personnes handicapées, il faut que des infrastructures supplémentaires soient mises à leur disposition pour qu'elles puissent profiter des mêmes possibilités que les autres.

Les besoins des communautés en termes d'accès aux TIC ont radicalement changé depuis le SMSI. La croissance du nombre de propriétaires de téléphones mobiles a dépassé les attentes, réduisant dès lors la demande d'infrastructures communautaires donnant accès à des services téléphoniques de base. Parallèlement à l'essor de l'Internet mobile, un phénomène comparable semble se dessiner pour l'accès à l'Internet, bien que la demande d'accès émanant de ceux qui ne possèdent pas de téléphones mobiles adaptés à l'Internet soit en hausse, ce qui laisse penser que les télécentres et les cybercafés conserveront un rôle important pendant encore quelque temps.

De plus en plus de services publics sont disponibles en ligne et hors ligne. L'administration électronique, qui est le thème d'une grande orientation (C7 – Administration électronique) initialement axée sur l'offre d'information, est désormais davantage orientée vers l'offre de services interactifs, notamment les transactions.

L'accès à l'Internet des groupes vulnérables, comme les personnes handicapées, a été une priorité particulièrement importante pour l'UNESCO (pour en savoir plus, voir Partie 3, personnes handicapées).

Quant à la nature des marchés de logiciels, autre sujet de cette grande orientation, elle a également évolué depuis le SMSI. Les logiciels propriétaires cohabitent aujourd'hui encore avec les logiciels à code source ouvert, en voie de se généraliser sur les marchés de l'Internet. L'émergence des applications mobiles a entraîné une très forte expansion du marché de développement des applications. Un certain nombre de pays en développement jouent d'ores et déjà un rôle important dans le développement de logiciels sur leur marché intérieur, mais parfois aussi à l'exportation.

#### Bilan de la grande orientation

L'UNESCO a été l'une des principales organisations internationales à mettre en œuvre les objectifs du SMSI en matière d'accès à l'information et au savoir. Ceux-ci s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-13 et 2014-21), de ses programmes et de ses budgets à court terme, de son Programme Information pour tous (PIPT) et d'autres activités, comme cela a été évoqué dans la Partie 2 de ce rapport. Conjointement avec ses partenaires associés à la grande orientation, l'UNESCO a notamment :

- contribué à faire mieux comprendre et prendre conscience de la nécessité de fonder les stratégies relatives aux sociétés du savoir inclusives sur un ensemble conjugué d'infrastructures, de capacités et de contenus,
- publié une étude prestigieuse intitulée *The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices* (La relation entre le contenu local, le développement de l'Internet et les prix d'accès),

- ▶ plaidé en faveur des approches ouvertes du développement des technologies et des logiciels, de l'établissement de normes, de l'accès à l'infrastructure, ainsi que de la publication et du partage de l'information et du savoir, comme les ressources éducatives et la recherche scientifique,
- ▶ appuyé la mise en place de centres multimédias communautaires et d'autres services d'accès communautaires,
- ▶ élaboré des programmes et des lignes directrices visant à promouvoir l'éducation aux médias et à l'information,
- ▶ encouragé le multilinguisme en ligne, en élargissant l'accès à l'Internet lui-même par le biais des noms de domaine internationalisés et l'accès aux œuvres offrant un contenu multilingue,
- ▶ incité les gouvernements et les autres parties prenantes à améliorer les possibilités d'accès des groupes défavorisés, parmi lesquels les femmes, les personnes handicapées et les peuples autochtones,
- ▶ fait avancer les travaux dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information par diverses actions, notamment la création en 2013 de l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information.

La grande orientation C3 a fourni une précieuse plateforme pour un débat multipartite sur les initiatives menées par l'UNESCO et les autres parties prenantes dans tous ces domaines, en mettant chaque année l'accent sur des aspects différents de son mandat.





Depuis 2008, la grande orientation attire plus spécialement l'attention des parties prenantes sur le libre accès, les systèmes ouverts et les normes ouvertes. Les institutions participantes ont, en 2008, reconnu l'importance des normes ouvertes pour optimiser le potentiel d'innovation logicielle, qu'il s'agisse des modèles de développement propriétaires ou des modèles de développement à code source ouvert. La grande orientation a privilégié en particulier la promotion de l'accès aux données et aux connaissances scientifiques, en incitant les scientifiques et les éditeurs de publications scientifiques à ouvrir au maximum l'accès aux revues universitaires, plus spécialement dans les pays en développement. Cet aspect est également présent dans la grande orientation C7 relative à la cyberscience.

L'accès des personnes handicapées a été une autre priorité de la grande orientation. Les institutions participantes ont appelé l'attention des gouvernements et du secteur privé sur l'importance, pour ceux qui sont directement concernés comme pour la société en général, de garantir l'accès des personnes handicapées aux infrastructures de réseau, aux matériels et aux logiciels, leur permettant d'obtenir un emploi et d'atteindre la pleine mesure de leurs potentialités.

#### L'avenir

L'accès à l'information et au savoir est au cœur de l'action de l'UNESCO en faveur de sociétés du savoir inclusives. Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis le SMSI, l'accent s'est déplacé de l'accès à l'infrastructure vers l'accès aux compétences et aux contenus. Cette tendance est appelée à se maintenir. Les cinq prochaines années devraient confirmer l'augmentation rapide du nombre de personnes ayant accès à l'Internet qui bénéficieront, par là même, d'un accès beaucoup plus large qu'auparavant à l'information. Par ailleurs, la poursuite du déploiement des réseaux à large bande facilitera l'accès à l'information, en particulier pour les entreprises, les établissements d'enseignement et ceux qui ont accès à des téléphones portables multifonctions ou à des ordinateurs en réseau.

L'élargissement de l'accès aux services de communications doit s'accompagner d'un élargissement de l'accès aux ressources dont les individus, les entreprises et les communautés ont besoin pour transformer l'information en savoir, permettant d'améliorer leur qualité de vie et de prendre en main leur existence. L'UNESCO et les autres parties prenantes engagées dans cette grande orientation continueront de rappeler l'importance de développer et de faciliter le libre accès au contenu, de promouvoir les contenus locaux et de favoriser l'accès universel au travers du multilinguisme, des infrastructures et des actions de proximité en direction des groupes actuellement sous-représentés. Les données ouvertes seront un domaine d'intérêt

particulier pour toutes les parties prenantes. La mise au point d'indicateurs plus efficaces pour l'inclusion, la diversité et l'autonomisation revêtira aussi une grande importance.

#### **Grande orientation C7 – Applications TIC**

La contribution des TIC au développement dépend essentiellement de l'existence d'infrastructures en complément de l'existence de services et d'applications qui valorisent le potentiel économique et social de la communication à large bande. Dans le *Plan d'action de Genève*, la grande orientation C7 relative aux applications TIC est subdivisée en huit grandes orientations secondaires qui ciblent différentes catégories d'application et leur impact sur le développement. Deux d'entre elles ont trait à des aspects fondamentaux du mandat de l'UNESCO, en l'occurrence l'éducation (téléenseignement) et la science, et leur coordination est prise en charge par l'UNESCO.

# **Grande orientation C7c – Applications TIC pour le téléenseignement**

#### Mandat de la grande orientation

Le mandat défini pour la grande orientation C7 relative au téléenseignement est étroitement lié à celui qui est défini pour la grande orientation C4 relative au renforcement des capacités, et des chevauchements d'activités apparaissent entre ces deux grandes orientations.

La Déclaration de principes de Genève stipule que chacun « devrait avoir la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et l'économie du savoir, en comprendre le fonctionnement et en tirer pleinement parti. » En résumé, elle entend promouvoir :

- ▶ l'utilisation des TIC à tous les stades de l'enseignement, de la formation et du développement des ressources humaines,
- la formation continue et la formation des adultes, en particulier pour les doter des compétences requises pour accéder à des emplois liés au TIC, et
- le développement durable de la société de l'information qui contribue à une meilleure intégration des pays en développement dans le monde.

Le mandat commun aux grandes orientations C4 et C7 porte en grande partie sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités. Les aspects plus directement en rapport avec cette grande orientation sont, par exemple :

- ▶ l'intégration des TIC dans les politiques et les pratiques éducatives, notamment la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous établis par l'UNESCO et ses partenaires,
- l'utilisation des TIC pour améliorer l'inclusion dans l'éducation, en tenant compte de dimensions telles que le genre, la localité et les peuples autochtones, et
- l'enseignement et la formation à distance.

#### Évolutions depuis le SMSI

Le rôle essentiel de l'éducation dans tous les aspects du développement économique et social est reconnu. Une population alphabétisée et une main d'œuvre qualifiée sont plus aptes à profiter de toutes les possibilités qui existent, et non pas seulement des possibilités liées aux TIC. L'éducation n'est pas uniquement une priorité pour l'UNESCO qui, avec d'autres institutions, a participé à définir les objectifs de l'EPT en 2000. Toutes les agences de développement aspirent à valoriser la contribution potentielle des TIC aux performances et aux résultats en matière d'éducation, tout particulièrement dans les pays confrontés à une pénurie d'enseignants et de ressources éducatives. Une attention particulière est portée à l'éducation des filles, qui, dans maints pays, sont défavorisées.

L'un des problèmes qui s'est posé a été la difficulté d'évaluer l'impact des TIC sur l'éducation, en particulier dans la salle de classe, en dépit des investissements considérables réalisés dans les nouvelles technologies. Il est apparu que l'impact des technologies était beaucoup plus grand lorsqu'elles étaient déployées parallèlement à des enseignants qualifiés, dans des environnements qui placent les élèves au centre de l'expérience éducative et apportent une réponse efficace à leurs besoins. Certes, la technologie ne saurait se substituer à d'autres ressources éducatives, mais elle peut avantageusement la compléter. L'Institut de statistique de l'UNESCO a mis au point des indicateurs destinés à mesurer l'état de préparation à l'électronique du secteur éducatif d'un pays, le degré d'utilisation qu'il fait des TIC et l'impact des TIC sur les résultats éducatifs, ce qui devrait aider à mieux comprendre ces questions dans les années à venir.

Les technologies de l'information et de la communication qui sont utilisables dans les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, et dans la formation tout au long de la vie, ne cessent de se diversifier. Ces dernières années, l'accent a été mis plus spécialement sur l'utilisation de dispositifs d'accès à faible coût de même que sur les téléphones mobiles qui sont facilement accessibles aux enseignants et aux élèves. Les TIC sont aussi de plus en plus utilisées dans la gestion de l'éducation, que ce soit pour l'élaboration des programmes d'études, les examens ou l'administration scolaire.

#### Bilan de la grande orientation

Les objectifs du SMSI dans le domaine du téléenseignement se situent dans la ligne du mandat principal de l'UNESCO en matière d'éducation et de l'action qu'elle mène pour tirer le meilleur parti possible des TIC dans l'offre éducative, comme cela est expliqué dans la Partie 3 de ce rapport. En collaboration avec ses partenaires de cette grande orientation, l'UNESCO a :

encouragé la prise en compte des TIC dans les approches adoptées à l'échelon national et mondial pour réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous et publié des travaux de recherche sur les résultats des TIC dans le domaine de l'éducation.

- ▶ mis au point, par le biais de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des indicateurs de base relatifs aux TIC dans l'éducation et coordonné l'analyse des résultats ainsi obtenus dans le cadre du processus d'évaluation des résultats du SMSI,
- > stimulé le débat et l'élaboration de politiques sur l'éducation aux médias et à l'information,
- ▶ conçu et publié le *Référentiel de compétences TIC pour les enseignants*, un rapport qui fait autorité en fournissant un cadre de référence pour la pédagogie des TIC,
- ▶ appuyé le développement des Ressources éducatives libres dans des programmes conjoints avec le secteur privé et les établissements universitaires, l'instauration d'une plateforme REL en ligne et la publication de principes directeurs,
- ▶ favorisé la prise de conscience et la compréhension de l'apprentissage mobile, en élaborant aussi des orientations politiques dans ce domaine,
- ▶ publié des études de cas sur l'apport des TIC à l'éducation dans les pays en développement, sous le titre *Transforming Education* (Transformer l'éducation),
- ▶ dirigé les travaux du Groupe de travail sur l'éducation de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » et rédigé le rapport 2013 de la Commission sur le thème Technology,

Broadband and Education: Advancing the Education for All Agenda (Technologie, Haut débit et Education: Faire avancer l'agenda de l'Éducation pour tous).

L'UNESCO n'a pas ménagé ses efforts pour que la grande orientation relative au téléenseignement occupe une place centrale dans le débat multipartite et dans la formation de partenariats entre les parties prenantes concernées par les TIC dans l'éducation. Parmi les partenariats instaurés en lien avec la grande orientation, il convient de citer le travail sur les ressources éducatives mené par l'UNESCO de concert avec la Fondation William et Flora Hewlett et le gouvernement des États-Unis d'Amérique libres, de même que des projets communs sur l'apprentissage mobile conduits par l'UNESCO, Nokia et le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Les réunions sur cette grande orientation ont fourni une plateforme propice à la discussion, à l'élaboration et au lancement du Référentiel de compétences TIC pour les enseignants et d'autres publications, de l'UNESCO comme d'autres institutions. Elles ont été, pour les parties prenantes de cette grande orientation, l'occasion de porter spécialement attention aux innovations dans le domaine des technologies et des nouveaux services TIC qui peuvent constituer un atout potentiel pour les écoles et les universités. En 2008, par exemple, cette grande orientation a mis l'accent sur les dispositifs à faible coût, notamment les ordinateurs et les terminaux d'accès en ligne à faible coût. En 2009, elle s'est concentrée sur l'apprentissage mobile. En 2010, elle s'est intéressée à l'impact des réseaux sociaux et au potentiel des ressources éducatives libres. Les réunions sur cette grande orientation ont aussi abordé d'autres priorités éducatives, comme la mise en place de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE). Des activités ont été réalisées en commun avec la grande orientation C4 relative au renforcement des capacités, placée sous la coordination principale du PNUD.

#### L'avenir

L'éducation est d'une importance fondamentale pour permettre aux sociétés de transformer l'information en un savoir de nature à favoriser le développement économique et social. L'expérience acquise en matière d'utilisation des TIC dans l'éducation formelle et non formelle est, d'ores et déjà, considérable. Elle montre le rapport important qui existe entre les normes professionnelles de l'éducation et le développement économique. Nécessité s'impose de poursuivre les recherches sur ce qu'il convient de faire pour intégrer les TIC dans l'éducation afin d'améliorer les résultats d'apprentissage, à la lumière des actions que l'UNESCO et ses partenaires dans cette grande orientation ont déjà engagées, dans le domaine de l'apprentissage mobile et des ressources éducatives



libres par exemple. La création d'un environnement favorable, notamment par des politiques éducatives comportant des priorités clairement définies, le renforcement des capacités de tous les acteurs, notamment des enseignants, l'élaboration de contenus et de programmes d'études et l'évaluation de tous les efforts doivent aussi faire l'objet d'une grande attention. Aujourd'hui, un intérêt accru est porté à l'enseignement à distance et en ligne, en particulier aux cours en ligne ouverts multi-apprenants (MOOC) qui permettent à tout un chacun d'apprendre à tout moment et en tout lieu grâce aux technologies et aux innovations mobiles, comme l'analytique de l'apprentissage pour n'en citer que quelques-unes. L'un des objectifs prioritaires sera de veiller à ce que tout apprenant, quelle que soit sa situation géographique, physique ou sociale, puisse utiliser les TIC pour accéder à des activités d'enseignement et de d'apprentissage de qualité et en bénéficier. Le rapport 2013 de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » consacré au large bande et à l'éducation apporte aussi un éclairage essentiel pour la phase suivante de développement de cet aspect.

Une priorité essentielle sera de s'assurer que l'instauration des TIC dans l'éducation contribue à réduire les inégalités, et non à les accentuer. De nombreux gouvernements rencontrent de sérieuses difficultés pour financer l'éducation, et le coût des investissements dans les nouvelles ressources TIC est très élevé, surtout sachant que le matériel ne représente en moyenne que le tiers du coût total des initiatives bien conçues où des dimensions comme le renforcement des capacités et l'élaboration de contenus sont, dès le début, prises en compte. L'UNESCO et les autres parties prenantes engagées dans cette grande orientation devront s'appuyer sur les travaux déjà réalisés, en particulier dans des domaines novateurs comme l'apprentissage mobile, les ressources éducatives libres et le *Référentiel de compétences TIC pour les enseignants*, en apportant leur soutien au renforcement de capacités pour l'élaboration de politiques, la conception de programmes d'études et la formation des enseignants. Des possibilités nouvelles émergeront à mesure que les progrès technologiques se poursuivront et que les élèves acquerront une plus grande expérience des TIC. Il s'agit là d'un secteur passionnant et porteur d'innovations qui s'ouvre, au croisement de deux domaines clés de compétences de l'UNESCO.

# **Grande orientation C7h – Applications TIC pour la cyberscience**

#### Mandat de la grande orientation

La deuxième grande orientation C7 relevant du mandat principal de l'UNESCO concerne la cyberscience, qui englobe d'une part l'utilisation des technologies de l'information dans le secteur des sciences et d'autre part le lancement de vastes programmes de recherche et d'analyse en collaboration. Ces programmes exploitent souvent de très gros volumes de données et exigent, de ce fait, des moyens d'analyse en réseau.

Le mandat établi pour la grande orientation C7 comporte cinq domaines prioritaires d'action que l'on peut classer sommairement en trois grandes catégories :

- la mise à disposition des universités et des instituts de recherche d'infrastructures de haute qualité,
- ▶ le libre accès à l'information scientifique et le partage de savoir scientifique, via l'édition électronique par exemple, et
- la collecte et la préservation systématiques des données scientifiques.

L'UNESCO s'est en outre efforcée de développer les liens science, politique et société, de telle sorte que les décisions politiques soient réellement étayées par des données scientifiques et que le grand public accède progressivement à une meilleure compréhension du savoir scientifique et de ses répercussions dans différents domaines, comme la biodiversité et le changement climatique par exemple.

#### Évolutions depuis le SMSI

Le savoir scientifique est en constante évolution et expansion, s'adaptant ainsi aux recherches, analyses et publications nouvelles qui voient le jour. Des avancées majeures ont été accomplies ces dix dernières années, que ce soit dans le domaine des technologies de la communication ou dans d'autres, comme la physique et la génétique et la biomédecine.

Grâce aux TIC et à l'Internet, une collaboration plus étroite a pu s'instaurer entre les scientifiques, permettant notamment à des groupes de recherche de pays différents ou de régions différentes de travailler ensemble sur des projets communs. Bénéficiant de la capacité toujours croissante des équipements informatiques, les scientifiques sont parvenus à résoudre des problèmes de plus en plus complexes en utilisant des calculs

et des méthodes analytiques qui, jusqu'alors, étaient irréalisables. La prolifération des réseaux nationaux et régionaux d'éducation et de recherche (REN), qui partagent des infrastructures de communication haute capacité, a favorisé cette collaboration. Il en va de même de la culture professionnelle de l'Internet qui s'est instaurée entre les informaticiens et qui, s'appuyant sur l'innovation communautaire, a facilité l'élaboration de normes.

Les nouveaux médias ont permis la diffusion élargie d'un plus grand nombre de publications de recherche par un plus grand nombre de scientifiques, s'accompagnant d'une diversification des revues à comité de lecture, mais aussi des formats comme les blogs qui ouvrent un champ de discussion plus vaste dans les communautés de pairs et sont plus accessibles au grand public, en dépit de la nécessité de veiller à la qualité des recherches et de l'évaluation par les pairs.

L'UNESCO est particulièrement attentive aux liens entre la science et la société. L'une des évolutions les plus intéressantes de ces dernières années a été l'avènement de la science citoyenne, collaborative et appuyée par les TIC, qui permet au grand public de contribuer à la collecte et à l'analyse des données scientifiques. De même, l'accès aux énormes volumes de données détenus par des organismes publics et d'autres organisations et leur publication, via des initiatives de données ouvertes, ont donné à tout un chacun, scientifique ou non, des possibilités nouvelles d'analyser son environnement national et de contribuer à sa compréhension. La science citoyenne, facilitée par les technologies mobiles et les technologies du Web, permet un processus scientifique plus ouvert et plus interactif et fournit en temps voulu aux scientifiques, aux communautés locales et aux décideurs des informations pertinentes.

#### Bilan de la grande orientation

L'UNESCO possède une longue expérience dans l'appui aux efforts scientifiques et la diffusion des connaissances en sciences humaines comme en sciences naturelles et, notamment, dans le renforcement des liens entre science, politique et société. L'action qu'elle mène par ses programmes en faveur d'une sensibilisation à la cyberscience et d'un développement de ses pratiques est décrite brièvement dans la Partie 2 de ce rapport. En collaboration avec ses partenaires concernés par la grande orientation, l'UNESCO a en particulier :

- ▶ donné une impulsion à l'utilisation des TIC pour promouvoir la cyberscience à forte intensité de calcul, dans et entre les établissements scientifiques,
- favorisé le partage des publications et des données scientifiques grâce à divers mécanismes, notamment des dispositifs donnant accès, gratuitement ou à faible coût, à des revues scientifiques, la publication électronique des résultats scientifiques et les échanges scientifiques entre pairs,
- ➤ œuvré en faveur de l'accès des universités et des instituts de recherche à l'Internet et soutenu la mise en place de réseaux nationaux et régionaux d'éducation et de recherche (REN),
- la collecte et la préservation systématiques des données scientifiques à long terme,
- encouragé le développement de la science citoyenne, notamment de la participation du grand public à la recherche scientifique, et
- contribué à une vision plus positive du rapport entre la science et les politiques publiques, parmi les gouvernements et les autres parties prenantes.

La grande orientation C7 relative à la cyberscience a fourni un cadre utile de coopération multipartite dans ces domaines d'activité, en renforçant l'appui aux initiatives de l'UNESCO et en facilitant la mise en place de partenariats multipartites.

L'accès au savoir scientifique et au partage d'information a été l'une des priorités de la grande orientation dès la première réunion qui s'est déroulée en Chine en 2006. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et le groupement EIFL (Electronic Information for Libraries) ont travaillé en étroite collaboration avec l'UNESCO dans le cadre de cette grande orientation pour concevoir des approches du libre accès qui soient profitables à toutes les parties prenantes concernées, parmi lesquelles les décideurs, les chercheurs, les éditeurs et les fournisseurs d'accès, comme les universités et les bibliothèques. En 2012, le thème de la réunion sur la grande orientation a concerné les possibilités qu'offrent les réseaux à large bande de favoriser un partage de savoir scientifique plus vaste et plus rapide via la publication électronique, les réseaux pair à pair et le partage de données numériques.

Une réunion conjointe sur la grande orientation C3 relative à l'accès à l'information et au savoir et sur la grande orientation C7 relative à la cyberscience en 2010 a été axée sur le rôle respectif des gouvernements et des autres parties prenantes pour stimuler les recherches universitaires et les échanges scientifiques par des mécanismes comme les réseaux nationaux d'éducation et de recherche. D'autres réunions sur la grande orientation ont porté plus spécialement sur la formation des enseignants en sciences, les besoins des petits États insulaires (y compris les approches scientifiques du changement climatique et de la préparation aux catastrophes naturelles) et les moyens auxquels les agences scientifiques peuvent avoir recours pour contribuer à la conservation du patrimoine culturel.

#### L'avenir

La cyberscience revêt de plus en plus d'importance pour la communauté scientifique et pour les politiques publiques générales. Les dernières réunions de l'ONU, dont la Conférence Rio + 20, ont mis en évidence les énormes défis du développement durable qui se posent à la communauté internationale et l'importance de la science pour cerner ces défis et les relever dans des domaines, comme la biodiversité et les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. Les données scientifiques occuperont une place essentielle dans le débat sur l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui seront définis à l'issue de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 au sein des Nations Unies a souligné le potentiel que recèle ce que l'on appelle une « révolution des données » pour relever les défis du développement. La cyberscience aura un rôle capital à jouer dans le succès de ces entreprises. Les TIC permettent des analyses infiniment plus pointues, en particulier lorsqu'elles sont menées dans le cadre de partenariats entre des centres de recherche dotés de spécialités différentes et situés dans des lieux différents. Elles offrent aussi des modes innovants de collecte des données, comme la collaboration de groupe et la science citoyenne, qui peuvent aider à renforcer la sensibilisation du public et son adhésion à la science, à rendre la science mieux apte à répondre aux besoins et aux préoccupations du public et à améliorer sa qualité, sa crédibilité et sa pertinence pour les communautés locales.

L'UNESCO et les autres parties prenantes à cette grande orientation aspirent également à renforcer les liens entre la science, la politique publique et la sensibilisation du public par des mesures concrètes. L'UNESCO examine le potentiel qu'offrent les portails sur le Web pour susciter des interactions dynamiques avec le public dans des domaines comme l'agriculture, la rareté de l'eau, les changements climatiques et la préparation aux catastrophes naturelles. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a chargé l'UNESCO d'héberger le Conseil consultatif scientifique des Nations Unies. Composé de 26 scientifiques éminents, ce Conseil a débuté ses travaux en 2014 et a pour tâche de conseiller le Secrétaire général et d'autres dirigeants sur l'apport de la science, de la technologie et de l'innovation au développement durable.

# Grande orientation C8 – Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux

#### Mandat de la grande orientation

La grande orientation C8 couvre des domaines essentiels qui sont au cœur du mandat et des compétences de l'UNESCO, en particulier son engagement de longue date en faveur de la diversité de l'expression culturelle, du patrimoine matériel et immatériel, du multilinguisme, des droits des peuples autochtones et de la promotion de contenus adaptés aux besoins des communautés locales.

Le mandat établi pour la grande orientation C8 est l'un des plus détaillés dans les documents émanant du SMSI. La Déclaration de principes de Genève souligne combien il est important que la société de l'information

respecte et favorise le dialogue entre les communautés, faisant référence à ce titre au *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Le mandat qui découle de cet engagement est décliné en 15 dimensions de la diversité, que l'on peut classer selon cinq catégories :

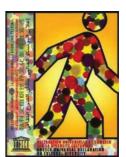
- la préservation de la diversité culturelle et la conservation du patrimoine culturel,
- le soutien des peuples autochtones, notamment des savoirs et des formes d'expression autochtones,
- le développement de contenus, de programmes d'études et de logiciels locaux et adaptés aux réalités locales,
- le multilinguisme et la préservation de la diversité linguistique, et
- l'interactivité et les échanges culturels.

#### Évolutions depuis le SMSI

La fracture numérique entre les pays plus connectés et les pays moins bien connectés a été l'une des principales préoccupations des participants au SMSI. Cette fracture était, et reste, non seulement un problème de connectivité, mais aussi de prédominance sur l'Internet d'un petit nombre de langues, en particulier l'anglais, et de contenus provenant de certains pays ou de certaines régions. Les participants au SMSI se sont engagés à promouvoir la diversité culturelle sur l'Internet, en étant plus particulièrement attentifs à la dimension linguistique et au développement de contenus locaux.

L'essor de l'Internet depuis 2005 a donné lieu à une extraordinaire prolifération et diversification des contenus. Des ressources qui étaient auparavant réservées à un petit nombre de personnes ou de lieux sont désormais couramment accessibles partout dans le monde. On estime que, tous les deux ans, la masse des données qui sont enregistrées est multipliée par deux. Dans le même temps, d'aucuns s'inquiètent de la préservation des données numériques dans des formats qui soient accessibles aux futures générations. Si les langues évoluent lentement, il en va tout autrement des formats numériques qui, eux, changent très rapidement, à tel point qu'aujourd'hui, les chercheurs sont déjà bien en peine d'utiliser certains programmes informatiques, pourtant d'usage courant il y a vingt ans.

Le développement de l'Internet a contribué à affaiblir la domination des contenus en anglais, même si, d'après des estimations datant d'avril 2013, cette langue reste en tête (55 %) de la liste des langues utilisées sur le million de sites Web les plus consultés. Le chinois est cependant en bonne voie de rattraper l'anglais et de devenir la première langue du plus grand nombre d'internautes. L'introduction des noms de domaine internationalisés (IDN) a joué un rôle déterminant dans les chiffres enregistrés du côté de l'offre de services Internet, tandis que le développement des réseaux sociaux, des microblogs et autres contenus générés par les utilisateurs a influé sur la demande. Néanmoins, de nombreuses langues dans le monde ne sont encore que très faiblement, voire pas du tout, représentées en ligne.



À l'ère numérique, la question de la propriété intellectuelle demeure extrêmement complexe. L'équilibre entre les créateurs de contenu et les utilisateurs de contenu est d'une importance cruciale pour permettre l'innovation et la créativité. Les technologies, en remettant en cause les modèles traditionnels de droits d'auteur, tout en laissant émerger des modèles nouveaux, ont bouleversé cet équilibre.

#### Bilan de la grande orientation

La diversité culturelle est au cœur du mandat de l'UNESCO, et l'Organisation veille à ce que la diversité culturelle et le multilinguisme sur l'Internet soient des points d'ancrage pour des sociétés du savoir inclusives pluralistes, équitables et ouvertes.

L'UNESCO encourage ses États membres à mettre en place des politiques linguistiques globales, affecter des ressources et recourir aux outils appropriés pour promouvoir et favoriser la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme sur l'Internet, dans les médias et dans d'autres contextes. Les efforts qu'elles déploient en ce sens se traduisent sous des formes diverses, notamment dans les différents programmes qui sont évoqués brièvement dans la Partie 3 de ce rapport. De concert avec les partenaires concernés par cette grande orientation, l'UNESCO a :

- encouragé la pleine participation des communautés défavorisées et minoritaires et des peuples autochtones aux bienfaits de la société de l'information dans le cadre de stratégies et de projets spécifiques des gouvernements,
- ► favorisé le multilinguisme en ligne, en particulier via l'internationalisation des noms de domaine (en partenariat avec l'ICANN) et le soutien en faveur des contenus locaux,
- appuyé le développement des médias communautaires qui permettent aux communautés marginales de prendre part au débat public et de préserver leur identité culturelle,
- ▶ offert des possibilités de diffusion d'informations en ligne sur le patrimoine culturel mondial et
- > examiné les problèmes relatifs à la conservation du patrimoine numérique.

Depuis le SMSI, l'UNESCO a organisé huit réunions sur la grande orientation C8, portant sur différents thèmes afférents à la diversité culturelle et linguistique. Le multilinguisme, notamment l'instauration de noms de domaine internationalisés et le suivi de la diversité linguistique en ligne, a été une priorité de la grande orientation au cours des cinq années qui ont suivi le sommet de Tunis, après l'adoption, en 2003, de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace.

Plus récemment, cette grande orientation a attiré l'attention sur les besoins et les intérêts des peuples autochtones, qui sont souvent marginalisés du fait de contraintes géographiques, sociales et linguistiques. Les organismes participant à cette grande orientation ont souligné l'importance de mener des consultations et la nécessité d'assurer l'équilibre entre la nécessité de promouvoir l'accès et le développement économique et la nécessité de protéger les valeurs et l'identité culturelles. La réunion sur la grande orientation qui s'est tenue en 2011 a porté principalement sur la promotion de l'éducation des autochtones et la transmission intergénérationnelle des savoirs autochtones.

En 2012, l'UNESCO a organisé, en partenariat avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), le Conseil international des archives (ICA) et l'Université de Colombie-Britannique (UBC), une grande conférence internationale intitulée « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation » afin d'étudier les principaux enjeux de la préservation et de l'accessibilité à long terme du patrimoine documentaire numérique. Cette conférence a donné lieu à la Déclaration UNESCO/UBC de Vancouver.

Toujours dans le cadre de cette grande orientation, l'UNESCO a œuvré en faveur du développement des contenus locaux, en partenariat avec l'Internet Society et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Fruit de leur collaboration, le rapport intitulé *The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices* (La relation entre le contenu local, le développement de l'Internet et les prix d'accès) a été la principale réalisation de cette grande orientation en 2012.

#### L'avenir

Cette grande orientation couvre aussi bien des grands thèmes généraux qui concernent toutes les sociétés que des thèmes particuliers axés sur les besoins spécifiques de certaines communautés souvent marginalisées. L'impact de l'évolution rapide des technologies et des marchés sur la diversité culturelle est, et restera, d'une grande complexité. Certes, les nouvelles technologies facilitent la communication et le partage de savoirs dans les pays en développement, surtout pour les communautés marginalisées, auxquelles elles donnent de nouveaux moyens pour préserver leurs traditions culturelles tout en bénéficiant des innovations conçues par d'autres sociétés. Mais le revers de la médaille est que les cultures et les langues traditionnelles risquent d'être submergées par les cultures et les langues internationales qui sont prédominantes sur les services en ligne. L'UNESCO et les autres parties prenantes à cette grande orientation doivent poursuivre leurs efforts face à ces défis complexes en favorisant l'accès de toutes les cultures et de tous les groupes linguistiques, y compris en valorisant les contenus et les capacités multilingues, et en renforçant les normes et les autres mécanismes (comme le multilinguisme) nécessaires pour assurer une réelle universalité. Des ensembles plus désagrégés de données sont souhaitables pour aider à mieux comprendre l'incidence des TIC et de l'Internet sur des communautés marginalisées et pour faciliter cette approche.

L'UNESCO continuera de promouvoir la diversité culturelle et linguistique et de plaider en faveur d'un développement respectueux des contextes locaux, en s'appuyant sur les savoirs créés par l'ensemble des communautés tout en stimulant l'innovation et la créativité. Dans le cadre de son action concernant la diversité culturelle et linguistique, elle concentrera son attention sur les peuples autochtones, veillant à placer leur savoir et leur expérience au cœur des initiatives destinées à répondre à leurs besoins, leurs préoccupations et leurs possibilités, et elle prêtera également attention aux besoins des minorités ethniques, des migrants et des diasporas. L'UNESCO appuiera les efforts visant à assurer la survie et maintenir la pertinence du patrimoine matériel et immatériel et elle contribuera à donner aux artistes, aux praticiens de la culture et au grand public les moyens de créer, produire et diffuser une grande diversité de biens, de services et d'activités culturels et d'en bénéficier.

Dans le processus de l'agenda pour le développement post-2015, la culture est de plus en plus reconnue par les États membres comme un puissant moteur et un catalyseur du développement durable. Le lien entre le patrimoine culturel, les industries de la culture et de la création, le tourisme culturel durable, les infrastructures culturelles et la réduction de la pauvreté a été établi, mais des avantages culturels non monétaires, comme l'inclusion sociale, la résilience, la créativité, sont aussi de plus en plus étroitement liés aux utilisations novatrices des technologiques, ainsi qu'il ressort des réflexions et des débats sur l'après-2015.

#### **Grande orientation C9 – Médias**

#### Mandat de la grande orientation

Si le SMSI est principalement consacré aux TIC, les gouvernements et les autres parties prenantes au Sommet se sont également intéressés au poids et au rôle toujours important des médias traditionnels et des nouveaux médias lors de l'élaboration du *Plan d'action* du SMSI. Ces médias sont la manifestation concrète de la liberté d'expression et fournissent à la société de gros volumes d'information. Le SMSI n'a pas ignoré les multiples interactions qui existent entre les médias traditionnels et les nouveaux médias, et il apparaît clairement depuis que les nouveaux venus remettent en cause la mission, les normes et les modèles économiques des médias traditionnels autant qu'ils y contribuent.

La liberté d'expression et son corollaire, le droit à l'information, sont profondément ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et occupent une place centrale dans l'action menée par l'UNESCO pour promouvoir une approche de l'information et de la communication fondée sur les droits. La *Déclaration de principes de Genève* a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale en faveur des principes de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, qui sont énoncés dans la Déclaration et dans le Pacte, de même qu'en faveur de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, explicitement reconnus comme une condition essentielle de la société de l'information.

C'est pourquoi le mandat défini pour la grande orientation C9 relative aux médias met l'accent sur la nécessité de :

- préserver l'indépendance et le pluralisme des médias,
- b défendre la liberté d'expression, tout en luttant contre les contenus illégaux et préjudiciables,
- ▶ encourager les médias traditionnels à s'intéresser aux TIC et à collaborer avec les nouveaux médias,
- ▶ réduire les disparités internationales qui existent au plan des infrastructures, des ressources et des capacités et
- > soutenir les actions de formation des médias et le renforcement de leurs capacités.

#### Évolutions depuis le SMSI

Les médias traditionnels, comme les journaux, la radio et la télévision, restent des bastions du journalisme et n'ont pas été éclipsés par les nouveaux médias, mais ils en ont clairement ressenti les effets.

Certains médias ont pâti des changements de modèle économique et de comportement des citoyens. Les journaux ont perdu des lecteurs dans de nombreux pays. La radio et la télévision se font concurrence et, pour préserver leurs parts de marché, s'affrontent sur le terrain du contenu en ligne, y compris des nouveaux types de contenus audiovisuels. Les éditeurs de livres traditionnels voient leur situation menacée par les livres électroniques, à l'image des libraires traditionnels qui, eux aussi, ont été fragilisés et ont perdu des marchés à cause des distributeurs en ligne. Tous les médias traditionnels ont accusé une baisse de ressources publicitaires au profit de leurs concurrents numériques.

Pour ces médias traditionnels, toutefois, les TIC ont aussi ouvert la voie à de nouvelles formes de développement. Aujourd'hui, les journaux et les diffuseurs publient des contenus en ligne qui, souvent, renferment des informations qui ne sont pas disponibles sur leurs plateformes traditionnelles. Qui plus est, leur lectorat n'est plus confiné aux frontières nationales. De nombreuses publications sont désormais disponibles uniquement en ligne. La collecte d'informations selon le mode traditionnel a cédé la place au contenu généré par les utilisateurs, avec images et vidéos, et au journalisme citoyen. Le contenu est devenu plus interactif, puisque les titres traditionnels prévoient des espaces numériques utilisables pour des commentaires et pour le courrier des lecteurs.

Ces bouleversements ont eu un impact sur la liberté et l'indépendance de la presse et sur le pluralisme des médias qui sont, depuis longtemps, l'une des préoccupations de l'UNESCO. L'apparition des journalistes citoyens, par exemple, a conduit à s'interroger sur leur statut professionnel, les normes journalistiques et la validation des reportages, ainsi que sur la sécurité de ces journalistes, la liberté d'expression et d'autres aspects éthiques de la société de l'information. L'Internet a permis, aux journalistes notamment, d'accéder beaucoup plus facilement à l'information et a donné un nouvel élan à la législation sur la liberté de l'information. La frontière entre la liberté d'expression, les droits comme le respect de la vie privée, et les questions de sécurité nationale et de criminalité est devenue de plus en plus floue, et les cas de transgression par les médias traditionnels comme par les médias en ligne sont devenus plus fréquents.

#### Bilan de la grande orientation

L'UNESCO a joué un rôle de premier plan sur la scène internationale, en plaidant en faveur de la liberté des médias et de la liberté d'expression, en renforçant les capacités des journalistes et des organismes médiatiques et en contribuant à une meilleure compréhension des interactions entre les médias traditionnels et les nouveaux médias. Son action dans ce domaine est décrite dans la Partie 3 de ce rapport. En collaboration avec ses partenaires concernés par la grande orientation, l'UNESCO a en particulier :

- joué un rôle actif pour mettre en évidence l'intérêt pour la société de respecter le droit à la liberté d'expression et ses corollaires, la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias dans la presse écrite, les médias audiovisuels et l'Internet,
- ▶ établi des *Indicateurs de développement des médias* de référence pour mesurer la liberté et l'indépendance des médias et comparer les environnements médiatiques d'un pays à l'autre,
- ▶ publié des études phares concernant l'impact de l'Internet et des médias sociaux sur les médias traditionnels, sur la liberté d'expression et sur la vie privée,
- ▶ fermement soutenu la sécurité des journalistes, en tant qu'organisme chef de file d'un *Plan d'action* des Nations Unies, et conçu des indicateurs relatifs à la sécurité,
- ▶ élaboré des indicateurs sur l'égalité des genres dans le domaine de l'emploi et du contenu des médias,
- renforcé les capacités des journalistes, des organismes médiatiques et des gouvernements pour promouvoir la liberté des médias et la liberté d'expression, et
- mis au point un nouveau concept de développement des médias axé sur le savoir pour aider le secteur des médias à s'engager dans la voie des sociétés du savoir inclusives.

L'UNESCO poursuit ses efforts pour stimuler le débat sur la relation entre les médias et les technologies de l'information, en particulier sur le nouveau concept d'« universalité de l'Internet » (voir ci-dessous). Comme indiqué précédemment, elle publiera, début 2014, une vaste étude sur la liberté, la sécurité, le pluralisme et la diversité des médias à l'ère numérique, intitulée *World Trends in La liberté d'expression and Media Development Report* (Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias).

La grande orientation C9 a été l'occasion pour l'UNESCO de faire davantage connaître son action et d'engager le dialogue avec d'autres parties prenantes, notamment des États membres et des organismes médiatiques. Elle a, en particulier, permis à l'UNESCO de développer les échanges et les réflexions sur des thèmes traités dans diverses publications de référence concernant la liberté de l'information et l'utilisation des contenus générés par les utilisateurs dans les médias audiovisuels. Les débats sur les grandes orientations ont fait progresser les travaux en cours, notamment l'élaboration des indicateurs de développement des médias et des indicateurs de la maîtrise de l'information. Cette grande orientation a constitué une plateforme précieuse pour encourager l'utilisation des Indicateurs de développement des médias comme cadre de référence en vue de comparer les environnements médiatiques des pays.

Cette grande orientation et ses sous-catégories ont aussi permis à d'autres organisations de faire connaître leurs travaux et de tirer profit des discussions entre les parties prenantes. L'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) a animé une série de débats d'une grande richesse sur le rôle des diffuseurs communautaires pour renforcer le pluralisme des médias et sur les difficultés juridiques et réglementaires auxquelles sont confrontés les médias communautaires. Les autres débats qui ont eu lieu dans le cadre de cette grande orientation ont porté sur le rôle toujours important du secteur public audiovisuel, l'avenir de la radio à l'ère de l'Internet et l'impact des médias sociaux sur la liberté d'expression.

#### L'avenir

Par son action dans le domaine de la liberté des médias et de la liberté d'expression, l'UNESCO est au cœur du débat public en la matière. La transformation du paysage médiatique se poursuivra à un rythme rapide, à mesure que de nouveaux services en ligne viendront supplanter les médias traditionnels et que d'autres formes d'expression, comme le journalisme citoyen, feront leur apparition. L'évolution actuelle des modes

de production et de partage des contenus médiatiques continuera de transformer le modèle économique des médias traditionnels.

Il est probable que les nouveaux espaces de liberté des médias s'accompagneront de nouveaux types de violation de cette liberté, comme le blocage et le filtrage de contenus en ligne ou l'usage abusif des techniques de surveillance et d'exploration de données. Certains gouvernements ont mis à profit les nouvelles technologies pour élargir l'accès à l'information en lançant des projets de données ouvertes. Le rôle des intermédiaires de l'information, parmi lesquels Internet et les fournisseurs de services en ligne, a également évolué, certains gouvernements tentant de reprendre le contrôle de la gestion des contenus. L'UNESCO confirmera son rôle moteur en analysant ces évolutions et en soutenant le pluralisme, l'indépendance et la liberté des médias en fonction des évolutions.

## Grande orientation C10 – Dimensions éthiques de la société de l'information

#### Mandat de la grande orientation

La Déclaration de principes de Genève décrit un avenir dans lequel la société de l'information respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et la vie privée, mais aussi dans lequel les mesures appropriées sont prises pour empêcher ou éviter la discrimination raciale, la xénophobie, la maltraitance des enfants et tous les autres actes délictueux reconnus comme préjudiciables à la société.

Le mandat défini pour cette grande orientation traduit à la fois l'enthousiasme que suscitent les possibilités élargies de protection des droits de l'homme offertes par les TIC et la crainte que les TIC puissent aussi être utilisées à des fins nuisibles pour la société et les individus. Le débat international sur l'éthique de l'information (ou infoéthique) traite des aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information. Les principes éthiques sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme et englobent la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle. Ils couvrent par conséquent un large éventail de résultats du SMSI et ont des incidences transversales sur d'autres grandes orientations.

Conformément à son mandat de base, l'UNESCO s'engage à promouvoir la paix et la sécurité dans le cadre établi par le régime international de protection des droits. Cet engagement va dans le sens du mandat défini pour la grande orientation qui vise à « promouvoir le respect de la paix et préserver les valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le partage des responsabilités et le respect de la nature. » Selon le SMSI et l'UNESCO, tous les acteurs de la société devraient promouvoir le bien commun et lutter ensemble pour éviter les utilisations préjudiciables des TIC.

#### **Évolutions depuis le SMSI**

L'un des événements les plus importants de la société de l'information depuis 2005 est l'avènement de nouveaux services et de nouvelles applications qui facilitent l'exercice de la liberté d'expression et d'association.

À l'époque du SMSI, l'Internet était, pour la plupart des utilisateurs, plus une source d'information qu'un moyen de communication. Les services innovants du Web 2.0, comme les réseaux, les microblogs et les applications de partage de fichiers audio et vidéo, ont entraîné une explosion des contenus générés par les utilisateurs et libéré un espace de débat beaucoup plus ouvert et accessible sur les questions de politique

publique. Les capacités croissantes des téléphones mobiles, devenus le mode d'accès privilégié à l'Internet de nombreux utilisateurs dans les pays en développement, a accentué cette tendance qui a favorisé le développement du journalisme citoyen et de la collaboration de groupe évoqués précédemment dans ce rapport et aurait contribué à des bouleversements politiques dans plusieurs pays.

Cependant, s'ils offrent des possibilités accrues d'expression et d'association, les TIC et l'Internet rendent aussi plus difficile aux individus et aux organisations la protection de leur confidentialité. Tout ce que l'on fait en ligne laisse une trace infiniment plus profonde et durable que ce que l'on fait hors ligne dans la vie quotidienne. Cette information a une valeur commerciale pour les entreprises qui fournissent des services sur l'Internet. Les révélations récentes concernant la surveillance de l'activité en ligne par des gouvernements ont aussi suscité un large débat sur le respect de la vie privée, la protection des données, la détection des délits (notamment la fraude et les actes pédophiles) et la sécurité nationale. Les problèmes de cybersécurité, ainsi que de protection, de sécurité et de souveraineté des données se multiplient du fait des progrès technologiques, notamment l'analyse des mégadonnées, l'informatique en nuage et l'Internet des objets.

Il a été beaucoup question des problèmes éthiques que suscitent ces évolutions, notamment de la corrélation entre les changements technologiques et le contexte social ou des conséquences de l'adoption et de l'expérimentation des technologies sur les interactions entre les hommes. Un facteur important sous-jacent à ces interrogations concerne la question de savoir si l'on considère que les TIC sont fondamentalement neutres ou qu'elles sont l'expression des hypothèses, des attentes et des valeurs de ceux qui sont responsables de leur conception. La diversité des points de vue et des théories sur ces sujets fait ressortir la nécessité d'avoir conscience des dimensions éthiques des TIC pour l'ensemble des grandes orientations.

Les rapports entre les TIC et les droits de l'homme ont fait l'objet d'une attention particulière. En 2012, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies est convenu que « les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne », en particulier la liberté d'expression. Cette déclaration clarifie l'applicabilité du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à l'Internet, notamment des restrictions à l'exercice de droits qui sont énoncées dans ces instruments.

Ces enjeux éthiques, parmi d'autres, ont pris une place de plus en plus grande dans le débat sur l'avenir de l'Internet et, plus particulièrement, sur la cybersécurité, terme qui englobe à la fois la protection des ressources Internet contre des attaques malveillantes et la protection de la société contre toute utilisation malveillante des ressources Internet. Les dimensions techniques de la cybersécurité ressortent du cadre de la grande orientation C5, tandis que leurs dimensions éthiques relèvent du mandat de la grande orientation C10. La coordination entre ces deux dimensions sera importante pour assurer la prise en compte des droits de l'homme dans les objectifs de politique publique.

#### Bilan de la grande orientation

Les enjeux éthiques liés à la paix et au développement durable sont au cœur du mandat de l'UNESCO. Des questions éthiques sur le rôle des gouvernements, les droits des citoyens et les responsabilités des

différentes communautés de parties prenantes se posent également dans presque tous les aspects des sociétés de l'information et des sociétés du savoir inclusives.

Une partie de l'action que mène l'UNESCO sur le thème de l'infoéthique est traitée dans la Partie 2 de ce rapport. Elle concerne en grande partie la liberté des médias, la liberté d'expression et d'autres droits, comme c'est le cas du rapport novateur et influent, intitulé Étude mondiale sur le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression, que l'UNESCO a publié en 2012.

En complément de cette action, l'UNESCO a organisé une série de conférences régionales sur l'infoéthique durant les années qui ont suivi le



deuxième sommet du SMSI. Les États membres ont longuement débattu des possibilités d'élaborer un code d'éthique pour les TIC et/ou l'Internet. Bien que ces efforts n'aient abouti à aucun résultat concret, ils ont donné un élan à d'importants travaux d'analyse et de recherche, comme l'Étude sur les *implications* éthiques des nouvelles technologies. L'UNESCO a par ailleurs contribué à nourrir la réflexion et à influencer les pratiques des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile au cours de discussions, comme celles qui ont conduit à l'adoption des *Riga Guidelines on Ethics in the Information Society* (Principes directeurs sur l'éthique dans la société de l'information) lors de la Réunion mondiale d'experts qui s'est tenue à Riga en octobre 2013, durant laquelle les participants ont aussi discuté de la mise au point d'un manuel de l'éthique dans l'information à l'usage des décideurs politiques.

Le débat multipartite qui a eu lieu pour la grande orientation C10 a porté sur l'ensemble des résultats du SMSI, y compris sur des thèmes couverts par trois grandes orientations (C3 – Accès à l'information et au savoir, C5 – Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC et C9 – Médias). Les participants à cette grande orientation se sont penchés sur le lien entre la société de l'information, les instruments relatifs aux droits de l'homme et les autres accords internationaux, les rapports entre les droits dans le monde numérique et les approches à adopter face aux aspects négatifs de la société de l'information, tels que l'usage abusif des TIC et de l'Internet visant à nuire aux individus et aux communautés. La session 2011 sur la grande orientation a été axée sur le lien entre la cybersécurité et l'éthique de l'information.

#### L'avenir

Les problèmes éthiques liés à la société de l'information iront en s'amplifiant et en se complexifiant, à mesure que les TIC se répandront et renforceront leur impact sur la société humaine et que, grâce aux innovations technologiques, les gens pourront faire des choses qui étaient impossibles jusqu'ici ou qui menacent la sécurité ou la vie privée d'autrui et qui, pour la plupart, étaient inenvisageables à l'époque où les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été élaborés. Les notions de sécurité et de vie privée évoluent rapidement, tout comme les TIC, notamment parce que la collecte de données se généralise et s'étend et que la gestion et l'analyse des données prennent de plus en plus d'importance dans l'élaboration des politiques, l'activité de service public et les activités commerciales. Les innovations technologiques et l'évolution des marchés modifient les rapports entre les gouvernements, les entreprises et les citoyens. La frontière de plus en plus floue entre les différentes questions et l'émergence de nouvelles possibilités et de nouvelles menaces à l'égard des droits font clairement ressortir la nécessité de poursuivre le débat public sur ces enjeux et de mieux en cerner les implications. L'UNESCO contribuera à ce débat en menant une étude approfondie sur les questions liées à l'Internet qui relèvent de son mandat, comme l'accès à l'information et au savoir, la liberté d'expression, le respect de la vie privée et la dimension éthique de la société de l'information, qui nourrira les débats de la 38° Conférence générale en 2015.

La grande orientation C10 offre un espace de discussion précieux pour explorer des idées et des attitudes sans nécessiter de réunir un consensus. Des chevauchements importants existent aussi entre les problématiques de la grande orientation C5 relative à la cybersécurité et de la grande orientation C10.

#### L'avenir des grandes orientations

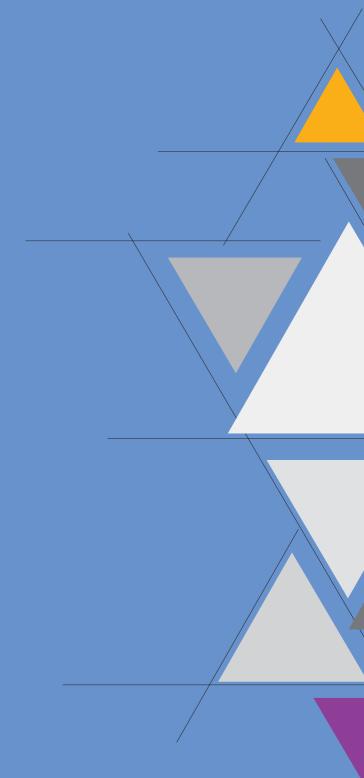
L'UNESCO a œuvré sans relâche pour que les grandes orientations du SMSI offrent un cadre efficace permettant aux parties prenantes concernées d'échanger leurs idées et leurs expériences sur différents aspects de la société de l'information. La tâche n'était pas aisée. La participation à certaines grandes orientations et à certains événements y afférents a été décevante, se limitant au petit nombre d'organisations directement impliquées dans le domaine d'activité en question. Malgré leurs efforts, l'UNESCO et les autres institutions spécialisées des Nations Unies ont eu beaucoup de difficulté à assurer la continuité entre les

réunions annuelles ou à instaurer des partenariats dynamiques entre les communautés concernées. Certes, la participation et la qualité des débats se sont sensiblement améliorées depuis le Forum du SMSI en 2009. Il n'en demeure pas moins qu'aucune grande orientation ne joue un rôle moteur dans la mise en œuvre concrète des résultats du SMSI dans son domaine.

L'Assemblée générale des Nations Unies se penchera sur la question de la gestion future des grandes orientations lorsqu'elle examinera, en 2015, le bilan des dix années écoulées depuis le SMSI. Toutes les parties prenantes auront alors l'occasion de s'exprimer pour déterminer s'il est préférable de ne rien changer ou s'il est au contraire souhaitable de restructurer les grandes orientations, par exemple en intégrant davantage le suivi du SMSI dans les objectifs de développement durable que l'Assemblée générale des Nations Unies doit aussi adopter en 2015.

L'UNESCO considère qu'il est important de mettre à profit les expériences ci-dessus et d'en optimiser la valeur ajoutée dans tous les processus de suivi des résultats du SMSI qui conduisent à l'édification de sociétés du savoir inclusives. L'Organisation reste déterminée à poursuivre son action en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'atteindre cet objectif central.

# PARTIE 6 L'AVENIR – SMSI POST-2015





Les sociétés du savoir inclusives resteront un thème central de l'action menée par l'UNESCO pour réaliser les objectifs du SMSI. Les années qui se sont écoulées depuis le SMSI ont contribué à faire ressortir plus clairement l'importance de dépasser la technologie pour pouvoir, grâce aux TIC, répondre aux besoins de développement humain. Dans les sociétés du savoir inclusives, chacun pourra accéder facilement à l'information et aux moyens de communication dans des langues et des formats qui lui conviennent et quelle que soit sa situation personnelle, acquérir les compétences dont il aura besoin pour les interpréter et les utiliser et bénéficier de possibilités d'emploi lui permettant de transformer cette information et ces compétences en moyens de subsistance durables. Ces sociétés seront plus aptes à relever les défis persistants auxquels est confronté notre monde, comme l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la coexistence pacifique. L'UNESCO poursuivra ses efforts avec énergie dans le cadre de ses programmes et avec d'autres partenaires.

L'avènement de l'Internet, au début de ce siècle, comme principal moyen d'information et de communication a contraint les gouvernements et les autres parties prenantes à revoir bon nombre d'hypothèses qui, jusqu'alors, étaient à la base de leurs politiques et de leurs priorités. L'Internet est en perpétuelle expansion et innovation. La décennie écoulée depuis le SMSI a été marquée par des progrès majeurs et parfois inattendus des technologies, des services et des marchés : les réseaux à large bande et l'Internet mobile Internet ont touché de plus en plus de personnes, les applications du Web 2.0 applications ont considérablement renforcé l'interactivité et les innovations, comme l'informatique en nuage, ont progressivement doté les individus et les organisations de moyens radicalement nouveaux pour mémoriser des données et gérer leur vie professionnelle et personnelle.

L'innovation ouverte et la liberté d'expression sont les fondements de l'Internet. Selon l'UNESCO, quatre principes sont essentiels pour poursuivre l'instauration de sociétés du savoir inclusives fondées sur l'Internet et d'autres TIC. Ces quatre principes sont résumés dans le concept d'« universalité de l'Internet » sur lequel l'UNESCO travaille actuellement et qui représente une synthèse des points de vue et des déclarations de l'Organisation de même que des résultats des nombreuses consultations qu'elle a menées en 2013 auprès d'autres parties prenantes. Selon ces principes, l'Internet doit être :

- ▶ fondé sur les droits humains et ancré dans la liberté d'expression, la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses clauses d'application,
- ouvert quant au mode d'élaboration des protocoles Internet, de conception des applications et d'accès des utilisateurs aux services,
- accessible à tous, en termes d'infrastructure mais aussi de contenu, et
- ▶ alimenté par une participation multipartite à sa gouvernance, en s'appuyant sur les partenariats efficaces instaurés depuis le SMSI entre les gouvernements, le secteur privé, la communauté technique et professionnelle et la société civile en vue de promouvoir l'essor de l'Internet et son utilisation au service de la paix, de la prospérité, de l'équité sociale et du développement durable.

Ces principes sont d'une importance capitale pour l'avenir d'un Internet dynamique, propice à la réalisation des engagements fondamentaux de l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression, de l'éducation pour tous, de l'accès à l'information et au savoir et de la diversité culturelle et linguistique. Ils servent de cadre à l'Organisation pour mener son action future dans le domaine de l'Internet en vue de promouvoir les sociétés du savoir inclusives au-delà de l'horizon 2015.

L'année 2015 sera une année charnière dans le processus d'engagement international en faveur du développement économique et social. Outre l'examen du SMSI+10, l'Assemblée générale des Nations Unies procédera à un examen complet des Objectifs du Millénaire pour le développement et conviendra d'un nouvel agenda pour le développement post-2015, en adoptant notamment des objectifs de développement durable. Ceci permettra de mieux intégrer les TIC et les résultats du SMSI dans l'agenda élargi pour le développement et d'associer l'instauration des sociétés du savoir inclusives aux objectifs de développement durable que sont l'équité sociale, la prospérité économique et la viabilité sur le plan de l'environnement. L'UNESCO continuera d'œuvrer avec enthousiasme au développement des sociétés du savoir inclusives dans le cadre du nouveau mandat d'action pour le développement que définira l'Assemblée générale en 2015.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Secteur de la communication et de l'information

